

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7^e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

– Audition, ouverte à la presse, de M. Thomas Legrand, journaliste.....	2
– Présences en réunion.....	34

Jeudi
18 décembre 2025
Séance de 15 heures 30

Compte rendu n° 14

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission



La séance est ouverte à seize heures trente.

La commission auditionne de M. Thomas Legrand, journaliste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous voici donc réunis pour notre dernière audition de la journée, et qui va nous permettre d'entendre Thomas Legrand. Monsieur Legrand, je l'ai dit à Patrick Cohen juste avant vous, je le répète et j'espère que cette fois-ci, ce sera entendu : vous n'êtes pas ici dans un tribunal ! Nous ne sommes pas là pour vous juger, ni pour vous sanctionner mais pour vous poser des questions et comprendre – certainement pas pour vous jeter en pâture –.

Nous vous auditionnons notamment en raison d'une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, dont je conteste la méthode, mais qui a néanmoins suscité l'émoi d'une partie des Français et de la classe politique. Dans cette vidéo, vous prononcez une phrase qui a suscité bien des interrogations et qui sera l'objet de nos échanges : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati.* » Ce propos de bistrot, qui aurait pu être anodin ou banal, a été révélé au grand public et a légitimement suscité l'émoi. Cette phrase peut en effet laisser entendre que le service public ferait ce qu'il faut pour faire tomber un candidat, en soutenir un autre et, *in fine*, influencer des auditeurs, des téléspectateurs ou des lecteurs. Il pourrait laisser entendre – et je parle bien au conditionnel – que les ressources d'une radio publique pourraient tenter de façonner le choix électoral des Français, qu'un journaliste pourrait, dans l'ombre, non seulement informer, mais orchestrer, non seulement observer, mais militer, non seulement éclairer, mais influer sur des choix électoraux.

Hier, la présidente-directrice générale de Radio France a parlé de fanfaronnade, disant que, même si vous l'aviez souhaité – et je ne dis pas ce que c'est ce que vous avez dit –, vous n'auriez en aucun cas pu influer sur les antennes de France Inter parce que vous n'y occupiez que très peu de temps.

Je rappelle que vous avez commencé votre carrière journalistique sur RMC en 1988, avant de passer plusieurs années sur RTL, où vous avez été successivement chef du service étranger, puis du service politique, à partir de 2007. De 2008 à 2022, vous avez été journaliste sur France Inter, sans compter plusieurs collaborations sur des sites d'information ou dans la presse écrite, comme *Libération*. Je rappelle en outre que vous avez été à l'initiative d'une méthode de comptage des participants à une manifestation, indépendante des pouvoirs publics et des organisations revendicatrices, et utilisée aujourd'hui par une vingtaine de médias français pour déterminer avec la plus grande objectivité possible le nombre de personnes présentes à un rassemblement.

Avant de vous laisser la parole pour un propos liminaire de dix minutes, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations.

Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander de lever la main droite et de dire « je le jure ».

(M. Thomas Legrand prête serment.)

Je précise encore que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, que j'ai été membre du conseil d'administration de

Radio France de 2022 à 2024 et que j'ai été corapporteur, avec Virginie Duby-Muller, de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public.

M. Thomas Legrand, journaliste. Avant toute chose, je souhaite préciser que je suis éditorialiste au journal *Libération*. Je n'exerce plus aucune fonction à France Inter. Au moment où nous nous parlons, des dizaines de députés, des attachés parlementaires, peut-être même parmi les vôtres, discutent avec des journalistes autour d'un café. Ils sont au Bourbon, juste à côté de l'Assemblée nationale, au Concorde un peu plus loin, ou ailleurs en circonscription, parce qu'il est normal que les élus rencontrent de manière informelle des journalistes nationaux ou régionaux, des professionnels de l'information. Je pense qu'en dehors de toute connivence, nous avons besoin, vous comme nous, de ces moments qui n'ont pas vocation à être publics, de fluidité et d'un rapport où chacun reste à sa place. Nous cherchons à avoir des informations ; vous cherchez à nous faire comprendre votre action et vos projets. Parfois, quand un papier ou un édito vous a agacé, que vous l'avez trouvé injuste, vous nous demandez des explications, et c'est bien naturel. Nous échangeons parfois nos points de vue sur l'actualité, nous évoquons des anecdotes, la dernière bourde d'un ministre – ça ne manque pas –. Bref, nous parlons politique ! Après tout, la conversation politique est une passion bien française et nous avons la chance, vous comme nous, que ce soit aussi notre métier.

Je regrette d'ailleurs que Monsieur Ciotti, qui est, je crois, à l'origine de l'idée de cette commission d'enquête, ne soit pas là car j'aurais pu lui rappeler quelques discussions animées qu'il nous est arrivé d'avoir sur le trottoir devant la Maison de la Radio lorsqu'il était l'invité des matinales de France Inter, ou autour d'un café, et je mesure avec un certain effroi ce qu'aurait pu donner un savant montage à la manière de celui à cause duquel je suis ici, si notre conversation avait été filmée et diffusée après avoir été montée de façon malveillante. Nous y reviendrons, j'y compte bien, Monsieur le rapporteur. Nous serions apparus connivents, complices. J'aurais été perçu comme conseiller de Monsieur Ciotti, et cela vous aurait chagriné, Monsieur le rapporteur – sachez que cela m'aurait chagriné moi aussi –.

Je vais devoir répondre à vos questions s'agissant d'extraits volés, montés et diffusés illégalement – trois minutes rendues publiques en dehors de toute éthique journalistique –. Nous avons, avec Patrick Cohen, saisi le parquet de Paris, qui a ouvert une enquête et pourrait prochainement demander un procès public, qui permettra de déterminer qui, ce jour-là, faisait vraiment du journalisme.

Puisque ce qui est questionné ici, c'est mon indépendance, je voudrais affirmer avec force que j'exerce ma profession en toute indépendance, ce qui ne veut pas dire que je n'ai aucune conviction ou que je suis un insensible politique mais tout simplement que je ne suis attaché à aucun parti, au service d'aucune personnalité ni d'aucune cause politique. Je suis éditorialiste à *Libération*, après avoir été reporter dans les services politiques, grand reporter à l'étranger et correspondant aux États-Unis. J'ai passé six ans à RMC, puis quinze ans à RTL, puis quatorze ans comme éditorialiste à France Inter, où j'ai été embauché par Jean-Paul Cluzel, à l'époque président de Radio France, qui m'avait entendu remplacer Alain Duhamel durant l'été 2008 sur RTL. J'ai ensuite présenté une émission d'histoire des idées politiques sur France Inter jusqu'en juin dernier. J'ai travaillé aux *Inrocks*, à *Paris-Match* et au magazine *Lui* – jugez de l'éclectisme ! –.

Jamais l'appartenance partisane d'un responsable politique ne m'a empêché de porter un regard critique ni d'enquêter. En 1990, un ministre a dû démissionner à la suite de mes révélations sur RMC : il s'agissait d'Olivier Stirn, dont les plus anciens se souviendront sans doute et qui était membre d'un Gouvernement socialiste dirigé par Michel Rocard. J'ai

démontré que la quasi-totalité des militants et sympathisants présents au meeting inaugural de son petit parti étaient en réalité des figurants rémunérés. Olivier Stirn avait démissionné ; à l'époque, ça se faisait. Pourtant, Michel Rocard est sans doute l'homme politique pour lequel j'ai le plus de considération. Cela ne m'avait pas arrêté dans mon enquête. Encore une fois, convictions et éthique professionnelle sont deux choses distinctes, et on en parlera.

En 1994, j'ai écrit, avec Gilles Perez et Emmanuel Faux *La Main droite de Dieu*, une enquête qui montrait, entre autres, que François Mitterrand avait facilité l'ascension politique de Jean-Marie Le Pen dans les années 1980. C'était une thèse développée par le RPR et l'UDF mais qui n'était pas documentée. Nous avons commencé notre enquête sans en connaître les résultats. Nous avons voulu vérifier, et c'était vrai.

Pour me préserver de la connivence, je me suis fixé quelques règles, qui s'inspirent – mais cela n'a rien d'original – de la célèbre formule d'Hubert Beuve-Méry : le journalisme, c'est le contact et la distance. Je peux prendre des cafés ou déjeuner avec des hommes ou des femmes politiques, mais je le fais le plus souvent en compagnie de confrères et consœurs d'autres rédactions.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à vous remémorer votre dernier café avec des journalistes et à vous demander ce qu'aurait pu donner le fait qu'il soit filmé à votre insu et monté avec une intention de nuire, avant d'être livré à une chaîne de télévision qui en fera ses choux gras pendant plusieurs jours et le traitera comme un événement plus important que la nomination – c'était à ce moment-là – d'un nouveau Premier ministre ou l'attaque de bâtiments publics sur Kiev par l'aviation russe ! Je pense que cela peut vous aider à comprendre ce que Patrick Cohen et moi avons vécu.

Chacun d'entre nous fait ce qu'il peut avec cette exigence : contact et distance. Par exemple, je ne dîne pas avec des responsables politiques. Dîner, pour moi – c'est comme ça ! –, c'est prendre un risque de relations un peu trop personnelles, d'une amitié qui entamerait un peu mon indépendance. Ce sont mes règles. Elles valent ce qu'elles valent. La connivence est un biais qui participe à la perte de confiance des Français envers la politique et les médias. Cette question est importante mais ce n'est certainement pas à l'occasion d'une manipulation aussi grossière qu'on pourra traiter le sujet sereinement.

C'est aussi pour échapper à cet entre-soi que, dans ma carrière, j'ai voulu, pendant de longues années, couvrir d'autres domaines que la politique. Je suis avant tout un journaliste, pas un journaliste politique. J'ai été reporter au service étranger, correspondant aux États-Unis. Après dix ans loin de la politique, les événements, les besoins de ma rédaction d'alors, RTL, m'ont ramené vers ce domaine et j'ai repris mes règles, encore plus utiles depuis que je suis éditorialiste. Même si je trouve étrange de devoir tenter de démontrer mon indépendance devant des hommes et des femmes politiques, qui ne sont pas neutres à la fois par nature et par fonction – car c'est votre rôle –, je suis finalement assez satisfait de pouvoir enfin m'exprimer, après avoir subi pendant plus de trois mois, jusqu'à ces derniers jours, un déferlement de mensonges et avoir dû entendre sur les antennes du groupe Bolloré et lors des dernières séances de cette commission, jusqu'à tout à l'heure, tant d'interprétations fallacieuses de ce café pris par Patrick Cohen et moi avec deux responsables socialistes, à leur demande.

Venons-en aux vidéos volées sur lesquelles vous allez m'interroger. D'abord, elles ont été rendues publiques en dehors de toute règle journalistique. Monsieur le rapporteur, vous demandiez tout à l'heure à Patrick Cohen quelle était la différence entre ces vidéos volées et ce que peut faire, par exemple, « Cash investigation ». Je vais vous l'expliquer : un vrai journaliste

aurait flouté sa source. Dans notre profession, il est inconcevable qu'un journaliste dévoile la source d'un autre journaliste. Un vrai journaliste aurait donné au lecteur la possibilité de visionner le document sans montage malhonnête et en précisant le contexte, après avoir enquêté un minimum. Surtout, et c'est la base de notre métier, avant de produire un tel document, un vrai journaliste aurait pratiqué ce qu'on appelle « le contradictoire ». Dans notre profession, un rédacteur en chef qui se respecte n'aurait jamais laissé publier une telle vidéo sans demander aux journalistes de donner la parole aux personnes mises en cause. C'est ce qui se fait toujours, Monsieur le rapporteur, dans les vidéos qui sont publiées ou montrées dans les émissions que vous avez citées tout à l'heure. Or rien ne nous a été demandé, et quand une journaliste de *L'Opinion* s'est étonnée auprès de *L'Incorrect* de cette infraction manifeste à nos règles professionnelles, il lui a été répondu par la rédactrice en chef de *L'Incorrect* que la meilleure défense, c'était l'attaque. Voilà bien une phrase qui n'a absolument rien de journalistique !

Je voudrais souligner que l'émotion suscitée par la diffusion de ces extraits est d'abord et surtout due au temps que leur ont consacré CNews et Europe 1. Songez que, sur CNews, entre le 5 et le 12 septembre, mon nom et celui de Patrick Cohen ont été plus cités que celui de Sébastien Lecornu, pourtant nommé Premier ministre à ce moment-là. Les véritables chaînes généralistes ou d'information privées et les autres radios ont donné à l'événement la dimension qu'il méritait : elles n'en ont quasiment pas parlé.

Il me semble donc possible d'affirmer, au vu de ce matraquage, que l'intention du groupe Bolloré consistait à créer un clivage entre les médias privés et le service public. Cette opération a échoué. Elle n'a que souligné l'abîme entre, d'une part, les médias, privés ou publics, qui respectent les règles journalistiques et, d'autre part, les médias du groupe Bolloré, dont j'estime qu'ils sont une organisation politique dotée de studios dans un but de propagande. Il s'agit de méthodes qui s'apparentent à des barbouzeries.

J'en veux pour preuve la manipulation dont Laurence Bloch et moi-même avons été victimes pas plus tard que mardi dernier. J'ai pris un café avec mon ancienne patronne, avec qui j'ai travaillé pendant quinze ans. Je ressentais le besoin d'aller la voir et de lui parler de cette commission pour préparer l'audition avec elle. J'ai d'ailleurs vu beaucoup d'autres gens pour cela, comme tous ceux qui passent devant vous. C'était juste un rendez-vous privé entre deux amis. Notre discussion a été enregistrée à notre insu. Il s'agit d'une captation illégale, suivie d'une utilisation et d'une divulgation de contenus déformés de cette captation. Cela caractérise aussi, selon moi, la diffusion de *fake news* qui portent atteinte à l'ordre public. C'est, pour moi, un acte d'espionnage et d'intimidation. Europe 1 a tiré de ces enregistrements des interprétations mensongères : voilà le signe d'une dérive très préoccupante. Ne serait-il pas utile, Monsieur le président, d'auditionner les responsables de cette barbouzerie ? Avec l'intimidation des journalistes et de leurs familles, dont la mienne – j'y viendrai si vous me posez des questions, et je trouverai le moyen d'y revenir même si vous ne me les posez pas –, les fausses nouvelles répétées *ad nauseam* et, maintenant, l'espionnage des journalistes, nous sommes entrés en France, me semble-t-il, dans l'ère du trumpisme.

Monsieur le rapporteur, le commentaire que vous faisiez hier devant Sibyle Veil des « informations » d'Europe 1 était tiré et déformé d'enregistrement frauduleux. Le saviez-vous ? Je suis maintenant à votre disposition, Mesdames et Messieurs les députés.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Monsieur Legrand. Je rappelle que nous sommes ici, par définition en tant que législateur, attachés à la loi, que l'article 9 du code civil dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée et que les juges peuvent prescrire toutes les mesures qui permettent de la faire respecter.

Cette vidéo a été publiée. J'ai indiqué, Monsieur Legrand, qu'au nom de la commission d'enquête j'écrirai demain à *L'Incorrect* de nous en communiquer l'intégralité, s'ils l'acceptent – ils n'en ont pas l'obligation mais je le leur demanderai –.

Comme vous l'avez parfaitement dit, un éditorialiste peut porter une lecture du monde, exprimer des convictions personnelles et échanger avec des femmes et des hommes politiques, y compris de manière informelle et à bâtons rompus. Cela fait partie de la démocratie.

Le goût de la vérité n'exclut pas le parti pris, comme l'affirmait Albert Camus. La neutralité journalistique, comme l'objectivité absolue, n'existe pas et, depuis le début de la presse, les médias sont souvent identifiés à des courants politiques ou idéologiques. De *L'Aurore* à *L'Humanité*, en passant par *Le Figaro* et *Libération*, les étiquettes étaient visibles et assumées.

Mais admettez qu'on puisse interroger un journaliste du service public lorsqu'il dit « *Nous on fait ce qu'il faut pour Rachida Dati* », et que cela puisse susciter l'interrogation des Français et de la classe politique – même si, j'en conviens avec vous, nous n'avons pas vu la vidéo dans son intégralité, et si vos propos ont été tronqués : il y a eu un montage et nous verrons ce qu'il en est de la procédure et de la forme.

Je vous poserai une question simple, qui permettra de répondre aux interrogations des Français : qu'est-ce que vous sous-entendiez ou vouliez dire par : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Rachida* » ? Quel était le sens de cette phrase ? Cela vous permettra de vous expliquer et nous pourrons passer à des questions plus précises du rapporteur.

M. Thomas Legrand. C'était : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Rachida Dati* », et non : « *pour Rachida* » – je n'ai pas cette familiarité –. Cette phrase, elle me choque et je comprends qu'elle choque mais elle me choque parce qu'elle est montée, sortie de son contexte.

Voilà ce qui s'est passé : cette phrase ne fait pas référence à mon travail à Radio France, car je n'étais plus à Radio France, mais à deux papiers que j'ai écrits dans *Libération*. Je vous rappelle que je suis éditorialiste dans ce journal pour lequel je produis quatre à cinq éditos ou billets par semaine – sur le site internet ou dans la version papier –. « *On s'en occupe* » s'entend journalistiquement parlant ; c'est un jargon journalistique, un jargon de la discussion. Ça vous fait rire, Madame Parmentier – vous avez été aussi journaliste : à *Présent*, je m'en souviens –...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On vous laissera entre anciens journalistes et confrères !

M. Thomas Legrand. J'ai beaucoup de confrères ici, par exemple M. Ballard, avec qui j'étais à RTL et avec qui j'ai de bons souvenirs.

Je continue : « S'occuper » journalistiquement, donc, c'est dire qui est Mme Rachida Dati. Quelques semaines avant ce café, elle était venue à France Inter, où elle avait proféré quelques contrevérités sur l'auditoire de cette station. En tant qu'éditorialiste à *Libération*, et peut-être aussi en tant qu'ancien de France Inter – même si je ne l'étais pas encore au moment où elle est venue, puisque j'étais responsable d'une émission –, je m'étais dit qu'on ne pouvait pas laisser passer de telles sornettes et que j'allais donc faire un papier en mode *fact checking* – pardon pour l'anglicisme : en mode de vérification de propos de responsables politiques –. Rachida Dati avait dit ce matin-là que le service public de la radio, Radio France, ne touchait que des CSP + (catégories professionnelles supérieures). Je pense, Mesdames et Messieurs les députés, que si 14 millions de Français étaient CSP +, vous n'auriez pas pris tout ce temps pour

faire le budget que vous essayez de faire et que vous n'avez d'ailleurs toujours pas fini ! Elle avait dit aussi que c'était du parisianisme. Or, comme vous l'a rappelé hier Madame Veil, 81 % des auditeurs de France Inter et de Radio France en général n'habitent pas l'Île-de-France, ce qui est un taux supérieur à celui des Français par rapport aux Franciliens. J'ai donc rétabli ces vérités dans un édito. « S'occuper » de Rachida Dati, c'est ça.

J'ai fait un deuxième papier après que Madame Dati a véritablement « sauté à la gorge » de Patrick Cohen – pour reprendre l'expression de ce dernier – dans un accès de provocation qui me fait penser à ce qui se passe en Italie et aux États-Unis avec le trumpisme, et à ce qui se passe dans la presse des pays libéraux soumis à ce genre de montée de l'extrémisme. Madame Dati avait donc sauté à la gorge de Patrick Cohen, comme il vous l'a expliqué, et j'avais fait, quant à moi, un papier pour expliquer comment, dans la forme sinon dans le fond – car on ne sait pas très bien ce que représente idéologiquement Madame Dati –, c'était du trumpisme.

Cette question est le cœur du sujet, celle qui fait que vous êtes tous réunis ici, avec l'argent du contribuable – que vous aimez invoquer souvent –, pour parler du café que j'ai pris avec Patrick Cohen, soit, comme il vous l'a dit tout à l'heure, 5,50 euros.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous sommes réunis ici dans le cadre d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public. Je rétablis donc quelques vérités : nous ne sommes pas ici avec l'argent du contribuable. Nous sommes en effet payés par les Français pour exercer notre mission.

M. Thomas Legrand. Vous avez peut-être autre chose à faire, finir le budget par exemple...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je vous en prie : nous avions jusqu'à présent des échanges courtois et respectueux.

C'est le droit, et même le rôle des députés que de créer des missions d'information ou des commissions d'enquête. Ce droit de tirage absolu est prévu par la Constitution française. Celle-ci est créée par le groupe UDR, que Monsieur Alloncle représente en tant que rapporteur, et elle exerce une mission de contrôle sur l'audiovisuel public, conformément au rôle assigné aux parlementaires. On peut remettre en cause les questions posées ou la tonalité ainsi que le caractère des échanges, mais le principe même des commissions d'enquête est prévu par notre règlement et par la Constitution. Je vous demande de le respecter.

M. Thomas Legrand. Je vous l'accorde et je retire. Je suis d'ailleurs ravi de pouvoir m'expliquer devant vous, dans le cadre de cette commission d'enquête.

Juste une petite précision : nous, les commentateurs politiques, les éditorialistes, avons affaire à deux sortes de responsables et personnages politiques, dont nous devons commenter et expliquer les paroles. Prenons par exemple, dans la famille politique de Rachida Dati, quelqu'un comme Monsieur Retailleau. J'ai fait sur lui beaucoup d'éditos dans *Libération*, qui sont, comme vous l'imaginez, plutôt critiques, mais Monsieur Retailleau, ce sont des idées et des actes. On peut faire de la politique. C'est intéressant. Le dernier édito que j'ai fait sur lui portait sur sa notion d'ordre : l'idée était que, pour Monsieur Retailleau, l'ordre était un but et non pas un moyen, et que c'était finalement une vision qui s'inscrivait dans la tradition conservatrice et réactionnaire qui existe en France depuis le XIX^{ème} siècle. Je traçais une filiation politique. C'était une explication, tout à fait contestable pour qui veut la contester, mais

c'était la mienne. En revanche, quand on veut traiter de personnages politiques comme Rachida Dati, il faut d'abord, avant de parler politique et idées, enlever le papier peint de la provocation et faire du *fact checking* sur les mensonges : c'est ce que j'ai fait. Je voulais vous éclairer là-dessus : encore une fois, c'est ça, « s'occuper » de Rachida Dati.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi de revenir sur le contexte. En juillet dernier, vous prenez un café avec deux responsables du Parti socialiste : Luc Broussy, président du conseil national, et Pierre Jouvet, eurodéputé et secrétaire général. Lors de ce rendez-vous, vous avez déclaré : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* ».

J'ai écouté très attentivement votre propos liminaire. « *Cette phrase choque* » avez-vous dit, avant un moment de silence. Enfin un aveu, ai-je pensé ! Mais vous avez tout de suite enchaîné en affirmant que cette phrase choquait seulement parce qu'elle a été montée. Monsieur Legrand, un constat d'huissier a pourtant été fait, et Monsieur Cohen lui-même ne le nie pas puisqu'il nous a dit en avoir eu connaissance.

Que dit l'huissier ? « *Je constate que les sous-titres précités sont conformes aux rushes qu'il m'a été donné de voir et entendre à ce jour. À titre complémentaire, j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélations" (...)* ». Comment pouvez-vous, devant la Représentation nationale, alors que vous avez prêté serment, nous dire que cette phrase vous choque parce qu'elle a été montée ?

M. Thomas Legrand. Vous commettez plusieurs erreurs, Monsieur le rapporteur – je mets ça sur le compte de l'erreur plutôt que du mensonge –. Le constat d'huissier se base sur un autre extrait, celui dans lequel il y a onze points de montage.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est parfaitement faux ! Cette audition démarre très mal ! Vous m'accusez quasiment de mensonge. Je rappelle que vous êtes sous serment et que la moindre déclaration mensongère est passible de cinq ans d'emprisonnement et de centaines de milliers d'euros d'amende.

Je cite la suite du constat d'huissier, dont vous semblez douter. « *À titre complémentaire, j'atteste de la conformité des propos rapportés dans l'article publié le 5 septembre 2025 sur le site de la société requérante et intitulé "Révélations" : "Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati."* » Encore une fois : « *Patrick Cohen et moi, on fait ce qu'il faut pour Dati* » : vous convenez que cette phrase est traitée par le constat d'huissier, et qu'il ne s'agit pas d'un autre enregistrement ?

M. Thomas Legrand. Je n'ai pas la chance d'avoir le constat d'huissier devant moi. Comme vous parliez tout à l'heure, avec Patrick Cohen, de l'autre extrait, je pensais que nous étions encore sur ce sujet. Le constat d'huissier existe, je vous l'accorde. Il dit simplement ceci, que vous venez de rappeler : les propos que je tiens correspondent effectivement aux sous-titres. C'est vrai.

Ce que Patrick Cohen et moi essayons de vous expliquer depuis tout à l'heure, c'est que cet extrait est coupé *cut* – excusez le terme technique d'homme de radio – c'est-à-dire que nous n'avons ni la suite, ni la fin de l'extrait – nous pourrons y revenir –. Mais il y a une autre partie, avec onze points de montage ; si l'huissier s'y est intéressé, il aura aussi constaté que tout ce qui est dit sur cette vidéo correspond aux sous-titres.

Mais il se trouve qu'à ce moment-là, la conversation était à bâtons rompus. Or les onze points de montage correspondent exactement à ce que disaient les deux socialistes, et ça, ça a été retiré. Encore une fois, c'était une conversation à bâtons rompus où il était fait référence à un papier qu'ils critiquaient. La conversation avait mal commencé : c'était une explication de gravure. J'ai expliqué la teneur de mon papier mais, malheureusement, à cause de ces montages, on n'entend que mon propos et pas celui de mes deux interlocuteurs.

Ces onze points de montage me donnent l'air de faire un cours, de donner un conseil, voire de comploter. C'est ce qui a permis à deux députés du Rassemblement national ainsi qu'à vous-même hier, Monsieur le rapporteur, d'annoncer que, puisque je donnais un cours ou des conseils gratuits au Parti socialiste tout en étant payé par Radio France, vous saisiriez le procureur de la République pour financement illégal de parti et détournement de fonds. Votre affirmation repose donc sur une base factuelle fausse. Encore une fois, je discutais à bâtons rompus avec les cadres du PS ; mais voilà, le montage falsifié a laissé penser à un monologue où je donnais des conseils.

Et puis, deuxième erreur, je n'étais pas payé par Radio France à ce moment-là ! Je suis salarié de *Libération*. Ma dernière pige, qui est en fait un contrat de grille, allait de septembre 2024 à juin 2025. Pour la suite, j'ai touché une pige de 400 euros pour mon premier et unique débat du 1^{er} septembre dernier. Je n'étais donc pas payé par Radio France au moment de cette vidéo et je ne donnais pas davantage de conseils : tout ce qui était dit dans cette vidéo reprenait en fait des papiers qui sont dans *Libération* ; c'est public, pour tous ceux qui l'ont lu.

C'est un pur fantasme de dire que soit on complotait, soit j'étais un conseiller du Parti socialiste alors que si on avait accepté de prendre un café avec ces deux socialistes, Patrick et moi, c'était juste pour donner des explications sur un article. Vous savez, Monsieur le rapporteur, nous les commentateurs, nous avons ce que j'appelle le complexe du commentateur : je commente, vous agissez. Vous, quand vous agissez, vous avez des électeurs, vous avez des budgets ; moi, je commente. Et alors, quand un homme politique ou une femme politique n'est pas content de ce que je dis, quelquefois, il s'adresse à mon chef – ça, ça ne me plaît pas vraiment, je ne trouve pas ça très bien –. Mais quand il s'adresse à moi pour me demander des explications, je les lui donne. Ça m'arrive avec des parlementaires, avec des élus, des ministres de tous bords. Et j'aimerais que vous me croyiez sur ce point, au moins : je sais quel est mon rôle et je sais que par rapport à vous qui agissez, moi je ne fais que commenter et je me dois d'expliquer les papiers s'ils ont été injustement reçus, ce qui m'embête. C'est ce que nous avons fait avec Patrick Cohen ce jour-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La presse écrite et l'audiovisuel public ne sont pas régis par les mêmes règles d'indépendance et de pluralisme : la presse écrite peut être d'opinion, ce qui n'est pas le cas, jusqu'à aujourd'hui, de l'audiovisuel public où les exigences de pluralisme sont beaucoup plus fortes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je ne peux pas vous permettre de nous accuser de mentir ou en tout cas de travestir des propos. Le constat d'huissier se base sur l'ensemble des vidéos qui ont été révélées. Vous expliquez d'ailleurs que les journalistes de *L'Incorrect* auraient tronqué ou monté vos propos ; or ils ont diffusé le rush intégral, sans point de coupe, sur les réseaux sociaux – je vois que vous acquiescez –. Comment pouvez-vous continuer à dire qu'il y a eu montage, que la phrase « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati* » vous choque parce qu'elle a été montée alors que, non seulement le rush complet a été publié sur les réseaux sociaux, mais qu'en outre un constat d'huissier a été fait sur l'intégralité de la vidéo et qu'il explique que ce n'est pas fallacieux, qu'il n'y a pas de trucage, et que les propos ont bien été tenus par vous, monsieur Legrand ?

M. Thomas Legrand. Je ne sais pas combien de temps on va rester sur ce montage, mais l'huissier dit simplement que ce que je dis correspond aux sous-titres. Ça, c'est vrai. Il ne parle pas de ce que je ne dis pas parce que ça a été monté, ou de ce que ne disent pas les deux socialistes ou Patrick Cohen parce que ça a été retiré.

Vous avez parlé de l'autre vidéo, du rush un peu plus long : il montre justement que c'était une discussion à bâtons rompus. Voilà pourquoi ils l'ont montée.

Moi, je vous dis que cet entretien, qui a duré une heure et quart, commençait par une explication sur des papiers – des articles, devrais-je dire pour ne pas utiliser de jargon journalistique – de Patrick Cohen et de moi-même. Il vous en a cité quelques extraits. Mon article, qui était intitulé « La gauche donuts » – une image qui n'est peut-être pas très élégante, j'en conviens, d'un gâteau qui a un trou au milieu –, n'était pas tout à fait favorable au Parti socialiste. On a sans doute fait mieux comme conseiller ou complice avec le Parti socialiste...

Je vous ai rappelé que je suis à l'origine de la démission par mon enquête d'un ministre socialiste. Je pourrais vous dire aussi que j'ai démissionné des *Inrocks*, en 2010, pour préserver mon indépendance, parce que Madame Audrey Pulvar avait été nommée directrice de l'information et qu'elle était alors la compagne d'un ministre socialiste, Monsieur Arnaud Montebourg, et qu'elle était ma cheffe à ce moment-là ; j'ai trouvé, sans faire de grande déclaration déontologique, que ce n'était pas tout à fait praticable pour bien exercer mon métier.

Je pense que ma carrière atteste de mon indépendance et de mon honnêteté. Je pourrais encore vous donner des exemples là-dessus.

On peut continuer sur le montage. Encore une fois, l'huissier dit que mes paroles correspondent aux sous-titres ; il ne dit rien de ce qui a été supprimé. Et le rush dont vous me parlez montre effectivement que c'est une discussion à bâtons rompus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On conviendra qu'effectivement l'huissier explique que ce sont bien des propos que vous avez tenus : « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* »

Une dernière question sur le sujet : j'ai lu un certain nombre d'articles qui expliquent que, par exemple, Madame Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, vous aurait coaché pour cette audition, vous conseillant de justifier ou d'admettre à tout le moins une maladresse. Est-ce que, devant les députés qui sont présents cet après-midi, vous convenez à tout le moins d'une maladresse ? Ou est-ce que vous persistez à dire que la phrase choque parce qu'elle a été montée ?

M. Thomas Legrand. La maladresse que je concède, c'est d'avoir parlé peut-être imprudemment dans un café. Je ne vais pas suivre le conseil de Madame Veil qui suggérait hier, de façon ironique, de ne plus aller dans les cafés... Ça serait quand même assez dramatique que les journalistes et les hommes politiques ne puissent plus aller dans des cafés sans penser qu'ils vont être écoutés, enregistrés.

D'ailleurs, il s'agissait non pas d'un rendez-vous entre un journaliste et un homme politique mais d'un rendez-vous entre deux collègues, même si mon interlocutrice a été ma patronne. Vous faites référence à ce rendez-vous, Monsieur Alloncle. Êtes-vous au courant que ce rendez-vous a été enregistré ? Savez-vous comment cet enregistrement a été fait, pourquoi, par qui ? Dans d'autres circonstances, je dirais qu'on ne doit pas révéler ses sources ; comme

je dénie le statut de journaliste à ceux qui ont fait cela – ils n'ont pas respecté les règles qui nous sont applicables –, je vous demande si vous savez que ce que vous avez commenté est basé sur une infraction ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Et il y a d'ailleurs des procédures judiciaires en cours.

M. Thomas Legrand. Non, sur ce point, pas encore, mais on y travaille...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je comptais vous poser la question. Les propos que vous avez tenus au début de cette audition sont graves. À propos de l'article publié par vos confrères d'Europe 1, hier ou avant-hier, qui faisait état de votre rencontre récente avec Laurence Bloch qui vous aurait donné des conseils pour préparer cette audition, vous parlez de diffusion de *fake news* qui portent atteinte à l'ordre public, d'intimidation pour vous et votre famille, de barbouzeries et même d'enregistrement frauduleux. Maintenez-vous tous ces propos ? Comptez-vous poursuivre pour diffusion de *fake news* vos confrères d'Europe 1 notamment ? Niez-vous la teneur des échanges que vous auriez eus avec Laurence Bloch il y a quelques jours ?

M. Thomas Legrand. Dans la liste que vous venez de faire, il y a d'une part des choses qui font référence à la première vidéo et au bashing assez généralisé que Patrick Cohen a décrit par le menu tout à l'heure, avec des chiffres, et d'autre part ce qui s'est passé avant-hier.

Je maintiens tout. Et d'ailleurs, vous ne pouvez pas faire autrement, Monsieur le rapporteur – je suis désolé, c'est la loi – que de constater qu'enregistrer une discussion entre deux personnes privées dans un café et s'en servir pour faire des papiers et en plus les falsifier est interdit.

Si vous voulez, je peux reprendre tout ce que vous avez dit, concernant Emmanuel Grégoire aussi. Hier, vous avez dit, si vous me permettez de reprendre vos propos...

M. Charles Alloncle (UDR). J'ai repris des propos qui ont été cités par Europe 1 !

M. Thomas Legrand. Je ne sais pas, Monsieur le président, si vous pouvez demander la bande ? Prenons les choses dans l'ordre.

S'agissant d'Emmanuel Grégoire, vous avez dit hier qu'on prévoyait, avec Madame Bloch, de fomenter une sorte de complot avec Emmanuel Grégoire pour ruiner cette commission. Je vais vous dire ce qu'on s'est dit. On a parlé d'Emmanuel Grégoire – ça a été enregistré et j'aimerais bien avoir la bande –. On préparait cette audition, on discutait, je lui demandais des conseils ; on a un peu fait le tour de tous ceux qui étaient là, de vous tous. Elle m'a dit : « *À ton avis, qui va plutôt vous soutenir, vous défendre ?* » Compte tenu de la proposition de loi sur la presse qu'a récemment déposée Emmanuel Grégoire, que je trouve assez positive – si vous voulez qu'on la détaille, on pourra le faire –, je me disais que peut-être on aurait chez lui une oreille attentive. Mais c'est tout. Et je crois lui avoir dit : « *De toute façon, je crois qu'il ne vient jamais, il a autre chose à faire, il est en train de négocier avec les écologistes.* » Je ne l'ai pas appelé. Je parle sous serment ; vous parlez aussi sous serment, Monsieur le rapporteur, je pense.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, pas moi.

M. Thomas Legrand. Ah, vous, vous avez le droit de dire des contre-vérités ; il n'y a que moi qui n'ai pas le droit de mentir. D'accord...

Bref, je n'ai pas téléphoné à Monsieur Emmanuel Grégoire, et je ne l'ai pas rencontré depuis au moins... Je crois que j'ai pris un café avec lui quand j'étais éditorialiste, et c'est tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous propose d'avancer. Je précise qu'Emmanuel Grégoire est membre de cette commission d'enquête.

M. Thomas Legrand. Attendez, il y a aussi les conseils de Madame Bloch !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, j'ai l'impression que vous me mettez beaucoup en cause, notamment sur les propos que j'ai pu tenir hier lors de l'audition de Madame Sibylle Veil. Je les assume parfaitement : je n'ai fait que citer un article d'Europe 1, qui date d'hier aussi. Si vous estimez qu'il est diffamatoire, n'hésitez pas à attaquer vos confrères d'Europe 1 devant la justice.

Je vais à nouveau les citer et je vais vous demander de vous en expliquer. Lors de ce café avec Laurence Bloch, elle vous aurait dit : « *Toi, tu le connais bien* » – Emmanuel Grégoire – « *tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission* ». Et elle a ajouté : « *Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris* », en référence donc aux propos que vous avez tenus – « *faire ce qu'il faut pour Dati* ». Monsieur Legrand, est-ce qu'à un moment, vous allez arrêter de me mettre en cause pour des propos que j'ai tenus alors que je ne fais que relayer des articles de vos confrères ?

Monsieur Cohen expliquait qu'il y avait eu un émoi généralisé dans toute la presse et près de 900 articles sur la fameuse affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand ; vous expliquez, vous, dans votre propos liminaire, que c'était simplement une sorte de cabale suscitée par CNews et que seule cette chaîne ou presque en avait parlé. En tant que représentant du peuple, je me fais l'écho de ces centaines d'articles et je vous pose ces questions sans aucune forme de dénigrement ou de diffamation. Je vous demande simplement de répondre : avez-vous, oui ou non, tenu ces propos ? Si vous affirmez ne pas les avoir tenus, est-ce que vous comptez attaquer vos confrères d'Europe 1 en justice ?

M. Thomas Legrand. Tout d'abord, sur les 900 articles, Patrick Cohen l'a bien détaillé, quasiment tout était du fait des titres du groupe Bolloré. Ce sont les chiffres qu'on a.

Deuxièmement, concernant les citations, je dois dire qu'il est tout à fait possible – même si je ne m'en souviens pas – que Laurence Bloch, dans un café préparatoire, se demande qui, parmi vous, sera plutôt contre ou avec moi. Est-ce que ça vous étonne ? Est-ce que ça vous choque ? Est-ce que c'est possible qu'elle m'ait demandé ça ? Oui, c'est possible. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que ni elle, ni moi n'avons passé de coup de fil à Monsieur Grégoire et que ça ne me serait pas venu à l'idée de lui demander une quelconque aide ; on s'est simplement demandé si, au cours de cette réunion, il nous serait plutôt favorable.

Vous n'avez pas répondu à ma question ; je sais que vous avez dit tout à l'heure que c'est vous qui posez les questions mais là, c'est un peu grave, Monsieur le rapporteur : savez-vous que tous les commentaires que vous faites en ce moment sont basés sur un enregistrement ? Est-ce que vous savez qu'il y a un enregistrement ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vois votre pratique de journaliste, pratique qui était d'ailleurs aussi celle de Patrick Cohen. Je vais vous répondre, même si, à nouveau, ce n'est normalement pas le lieu : en commission d'enquête, vous devez répondre aux questions du rapporteur et des députés qui sont présents.

Mes propos sont basés sur des articles qui ont été rédigés par certains de vos confrères, en l'occurrence d'Europe 1. J'ai l'article devant moi ; je vous ai cité exactement les propos qui y sont rapportés.

Vous m'avez répondu, et d'ailleurs vous avez un peu modifié votre réponse : vous dites que vous avez peut-être tenu ces propos, ou alors que Laurence Bloch les a peut-être tenus, mais que vous avez des difficultés à vous en souvenir. Vous changez un peu de version. Oui ou non, ce café a-t-il eu lieu ? Oui ou non, Laurence Bloch vous a-t-elle conseillé pour cette audition ? Est-ce qu'elle a impliqué Monsieur Grégoire, député socialiste, pour qu'il vous vienne en aide lors de cette audition ? Et si ce n'est pas le cas, je vous conseille d'attaquer vos confrères d'Europe 1 parce que ce serait de la diffamation et que ce serait grave. N'hésitez pas à les attaquer si vous considérez que vous n'avez jamais tenu ces propos.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je propose que nous avancions.

Je veux préciser qu'en droit pénal français, la captation d'une rencontre ou conversation privée confidentielle sans consentement est un délit qui est sanctionné comme une atteinte à la vie privée. C'est l'article 226-1 du code pénal.

Il me semble important de rappeler ici notre attachement au respect absolu de la vie privée : que dirions-nous si nous révélions ici les rendez-vous que nous pouvons avoir par ailleurs avec des journalistes ?

Cela dit, des journalistes d'Europe 1 ont mené un travail journalistique ; le rapporteur l'a indiqué tout à l'heure, c'est arrivé dans d'autres cadres, dans d'autres situations ; on peut contester d'autres méthodes, comme des caméras cachées. Je ne dis pas que j'approuve tout cela mais cette rencontre a été révélée par des journalistes.

Je vous propose de cesser de vous renvoyer la balle et d'avancer maintenant sur le fond des sujets, de parler d'impartialité, de pluralisme, d'indépendance des médias, de la différence entre éditorialistes, chroniqueurs et journalistes, bref, des sujets de fond.

Bien sûr, vous allez répondre, Monsieur Legrand, mais nous devons avancer.

M. Thomas Legrand. Je voudrais répondre, excusez-moi, mais c'est quand même problématique. Je prends là un ton plus grave. Je rappelle que je prends un café avec mon ancienne patronne, qui est aussi une amie, dans un café de son quartier. Nous nous sommes mis d'accord pour ce café sans trop de précautions ; nous nous sommes envoyé des SMS. Et quelqu'un nous a enregistrés.

Il y a un enregistrement, Monsieur Alloncle : Monsieur Praud l'a dit. Il a même dit, l'air goguenard, qu'il n'avait pas le droit de le diffuser. Il n'a le droit ni de le faire, ni de le diffuser.

On arrive à un point de gravité qui, dans l'histoire du journalisme français depuis l'après-guerre, n'avait me semble-t-il jamais été atteint.

Je vous informais simplement, puisque vous usez et abusez de ces papiers d'Europe 1...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne répondez pas à ma question !

M. Thomas Legrand. Si, je vous réponds. Je vous informe simplement, si vous ne le savez pas, que vous le faites sur une base qui est factuellement fausse et qui est juridiquement répréhensible. Je vous en informe, et je vous conseille d'arrêter parce que non seulement c'est faux, mais cela relève d'un véritable espionnage.

Maintenant, ce que j'ai pu dire à Laurence Bloch... Il faudrait que je réécoute la bande, ça m'intéresserait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Répondez-moi !

M. Thomas Legrand. Cela vous est apparemment égal que tout ça soit illégal. Je vous réponds quand même ; j'ai le droit de ne pas répondre mais j'ai envie de vous répondre, donc je vais vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne pouvez pas ne pas répondre !

M. Thomas Legrand. Si, j'ai le droit de ne pas répondre ! Il y a une infraction, on a porté plainte, donc j'ai le droit de ne pas vous répondre. Mais je vous réponds.

Votre question portait, je crois, sur Emmanuel Grégoire. Je ne l'ai pas appelé, je ne complète pas avec lui, je ne le connais pas. Je lui ai téléphoné une fois, je crois, il y a quelques années, quand j'étais éditorialiste à France Inter. Vous avez dit aussi hier que Madame Bloch était choquée par la phrase sur Dati. Oui, elle a dit exactement, je crois : « *En tant que citoyenne, quand j'entends une phrase comme ça, c'est choquant.* » Moi, je vous dis que quand j'entends une phrase comme ça, en tant que citoyen, je la trouve choquante moi aussi. C'est tout.

Si c'est choquant, c'est parce qu'on n'a pas la suite. Quand on a tout le contexte et qu'on connaît le jargon journalistique, quand je peux expliquer – et je pense que ceux qui l'ont entendu l'ont entendu –, on n'est plus choqué. On peut peut-être maintenant passer à autre chose.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que vous nous dites, c'est que si nous avions la bande en entier, nous aurions une analyse différente – pour ma part, je ne l'ai pas vue en entier –.

M. Thomas Legrand. Franchement, je ne me souviens pas ce qu'on se dit après. Je me souviens qu'on évoque les affaires de Madame Dati et je me souviens que j'ai évoqué dans la foulée, ou peut-être avant, les deux papiers dont je vous parlais. « S'occuper » – d'ailleurs, ce n'est pas le bon mot, disons plutôt « traiter » le cas de Madame Dati, en jargon journalistique – cela veut dire que j'ai fait deux papiers. Je pense que si l'on a l'intégralité de la conversation, on le comprend.

Ce sont des propos qui utilisent un jargon. Je n'aurais pas tenu ces propos en public, devant un public non averti de ce qu'est la vie politique, de ce qu'est la vie journalistique, de ce qu'est le jargon journalistique. Je l'ai dit tout à l'heure, souvenez-vous du dernier café que vous avez pris avec un journaliste : j'imagine que l'idée qu'on prenne vos discussions, nos discussions – et il est normal que nous discutions –, qu'on les charcute et qu'on les livre doit provoquer chez vous quelques frissons.

Vous avez évoqué aussi tout à l'heure le fait que tout ça retombe sur ma famille. Il y a eu un bashing incroyable pendant deux semaines d'abord, et même pendant trois mois, contre Patrick Cohen et moi sur CNews et Europe 1.

Ma femme a une association qui s'appelle Transonore et qui fait de l'éducation aux médias dans les quartiers difficiles. Elle a créé cette association il y a quatre ans, elle se paie seulement depuis deux ans. Elle fait faire des reportages à des lycéens et à des collégiens, pour leur apprendre le métier du journaliste, ou en tout cas pour leur apprendre à faire la différence entre de l'information et des *fake news*.

Cette question du journalisme et de sa compréhension par le grand public et par les enfants, c'est quelque chose qui me touche beaucoup, c'est quelque chose qui la touche beaucoup. Il a été dit...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, monsieur Legrand, je vous interromps. J'essaie de gérer cette commission d'enquête depuis le début avec la plus grande impartialité, avec la plus grande objectivité, pour que les débats soient les plus sereins possible.

Laissez-moi présider cette commission d'enquête. J'essaie de mener les débats pour que vous puissiez répondre aux questions du rapporteur quand vous êtes mis en cause, mais il faut qu'on puisse aussi avancer dans la discussion. Merci d'avoir fait cette précision, personne ne vous y obligeait. Le rapporteur a encore de nombreuses questions à vous poser et les autres députés en auront aussi. Vous aurez l'occasion de prolonger vos réponses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai en effet encore un certain nombre de questions à poser. Je vous demande vraiment de nous répondre et d'essayer d'être le plus concis possible pour pouvoir donner la parole à tout le monde.

Vous évoquiez donc effectivement la polémique sur les subventions accordées par des exécutifs du Parti socialiste à votre compagne. Je me permets de redonner le contexte de ce qui avait été dénoncé : il y avait eu des dizaines de milliers d'euros accordés par des exécutifs de Seine-Saint-Denis et du Parti socialiste, de Monsieur Stéphane Troussel, de la Ville de Paris, de Madame Hidalgo, du Pré-Saint-Gervais, de Monsieur Laurent Baron... Je ne comptais pas d'ailleurs vous poser cette question-là, mais c'est vous qui l'avez mise sur la table.

Ce sera ma dernière question sur la fameuse phrase « *Nous on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi.* » Vous avez bien vu que depuis le début, je n'ai jamais posé de questions sur la méthode, mais sur le fond. À chaque fois, vous me répondez sur la méthode. Je vous assure que j'étais certain que vous alliez faire à tout le moins amende honorable et nous dire qu'effectivement, vous n'auriez pas dû tenir ces propos devant des cadres du Parti socialiste, qu'en tant que journaliste, vous aviez des règles de déontologie, que c'était au moins une maladresse. J'étais persuadé que vous alliez nous dire ça, mais vous continuez, comme Monsieur Cohen, qui n'a pas tenu ces propos mais qui en a été témoin, à nous dire qu'au fond, vous ne regrettiez rien, et que la phrase est choquante parce qu'elle a été montée alors que le constat d'huissier dit l'inverse.

Est-ce que vous maintenez cette version ou est-ce que vous exprimez au moins une forme de regret vis-à-vis de cette phrase qui a été prononcée ?

M. Thomas Legrand. Monsieur le rapporteur, quand on ne répond pas à la question de la façon dont vous le souhaitez, vous la reposez. Vous voulez que je fasse une autocritique à la soviétique ? C'est quand même assez hallucinant !

Non, je ne regrette pas d'avoir prononcé ces propos. La seule chose que je regrette, c'est qu'ils aient été filmés et qu'ils aient été montés.

Je voulais finir, puisque vous avez réévoqué l'association de ma femme, en parlant de dizaines de milliers d'euros. C'est une association dont je vous ai expliqué le but. Dans les débats sur Europe 1 et sur CNews, il a été dit que cette association était faite pour que les socialistes puissent m'enrichir, pour que les socialistes puissent donner de l'argent à mon association pour que je dise du bien des socialistes dans *Libération* ou à France Inter. La teneur des débats était absolument incroyable. Ma femme, qui n'a rien à voir avec tout ça, a reçu des milliers et des milliers de messages. Elle a dû porter plainte parce qu'elle a été menacée de mort !

Si l'on fait le total de l'enregistrement frauduleux, de ces attaques envers ma famille, des heures et des heures, des jours et des jours de bashing et de surexposition de ces affaires, on a un tableau qui devient inquiétant pour la pratique de la presse. Vous faites partie, Monsieur le rapporteur, d'un mouvement politique qui est allié au Rassemblement national. Les sondages sont très bons pour vous. Vous allez peut-être avoir des responsabilités dans l'exécutif, vous allez peut-être être au pouvoir. Je veux simplement qu'on comprenne, à la teneur de vos questions, aux références que vous faites, à vos commentaires d'enregistrements illégaux, que c'est un peu inquiétant pour la suite.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle, comme je l'ai fait tout au long de cette commission d'enquête, qu'il y a un outil important dans notre démocratie, dans notre État de droit : l'article 40 du code de procédure pénale. Il permet de ne pas s'arrêter à des articles de presse, notamment quand on met en cause l'association de votre épouse. Je ne vous vise pas, Monsieur le rapporteur ! Mais comme il y a aujourd'hui des suspicions d'infractions qui sont lancées dans le débat public, il faut que la justice puisse s'exprimer et établir des vérités. Sinon, on fragilise l'État de droit ! On ne peut pas décemment laisser entendre qu'il y aurait des collusions entre l'association de l'épouse de Monsieur Legrand et des municipalités de gauche : si certains dans le pays ont des éléments factuels qui peuvent caractériser un délit, alors ils peuvent saisir le procureur de la République.

M. Thomas Legrand. Vous parlez de polémique, monsieur Alloncle. Ces allégations sont présentées comme des informations sur CNews ou Europe 1, mais aucun des critères de notre métier, j'en ai parlé tout à l'heure, n'a été respecté. Aucun des accusateurs n'a téléphoné à cette association. Personne n'est venu voir sur le terrain ce que faisait l'association de ma femme.

On m'a conseillé de rester calme. J'avoue, là, que j'ai un peu de mal. Je fais des efforts, je mets les deux mains sur la table comme me l'a conseillé mon épouse, et je vous rends la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne travestis pas vos propos. Vous continuez à dire que vous ne regardez pas cette phrase ; vous l'assumez, pour être clair. Je pense que nous pouvons refermer cette parenthèse.

Monsieur Legrand, vous semblez vous amuser de mes propos. Vous semblez d'ailleurs dire que cette commission d'enquête, les travaux que nous menons et le fait que vous soyez parmi nous sont inquiétants pour la suite – en faisant référence aux scores dans les sondages du Rassemblement national et l'UDR, qui pourraient nous mener au pouvoir, raison pour laquelle nous avons constitué cette commission d'enquête –. Nous ne vous auditionnons pas pour vous demander de juger de l'opportunité ni de la légitimité de la commission d'enquête, qui a été votée à la majorité et qui est l'expression d'un souhait... (*Plusieurs députés s'exclament : « Non ! C'était un droit de tirage. »*) Il y a eu un droit de tirage et la constitution de la commission a été votée en commission des affaires culturelles.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avançons !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, je vous demande de ne pas remettre en cause la légitimité de la commission d'enquête qui a été votée par les députés. Ce sont des accusations très graves. Non, Monsieur Legrand, ce n'est pas vous qui posez les questions. Vous jetez le discrédit sur cette commission d'enquête à chaque réponse que vous faites. Je vais maintenant vous demander de répondre précisément aux questions que je vous pose. Nous allons refermer la parenthèse sur cette phrase que vous avez prononcée... (*M. le président coupe le micro de l'orateur.*) Non mais, ce n'est pas possible Monsieur le président ! Vous m'interrompez à chaque fois !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas interrompu, c'est mon rôle de présider la commission d'enquête. Nous allons avancer. Laissez-moi présider et posez vos questions. Depuis le début, j'essaie de modérer les débats ; quand je considère que Monsieur Legrand ne répond pas directement aux questions, je lui demande de vous répondre. Chacun son rôle. Posez vos questions et je demanderai à Monsieur Legrand de vous répondre précisément.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une autre phrase a retenu l'attention. En évoquant les différents scénarios possibles pour la prochaine élection présidentielle, vous expliquez – à moins que vous ne remettiez à nouveau en cause l'enregistrement – « *Glucksmann-Le Pen, ce n'est pas fait. Philippe-Le Pen, c'est fait, voilà, parce que Philippe-Le Pen, moi, je deviens fou.* » Question simple : pourquoi est-ce que vous devenez fou dans un scénario Édouard Philippe-Marine Le Pen ?

M. Thomas Legrand. Alors oui, c'est intéressant. Je suis éditorialiste à *Libération*. S'il y a un deuxième tour entre Édouard Philippe et Marine Le Pen, je ne deviens pas fou ; je sais exactement ce que je fais. Je ne sais pas dans quel contexte j'ai dit ça, mais j'assume – ce n'est pas un scoop que je suis plutôt à gauche –.

Quand j'étais à France Inter – on pourra parler, si vous voulez, de la différence entre les éditos que j'ai faits sur le service public et ceux que j'écris dans *Libération*... Dans le passage dont vous parlez, je commentais un de mes papiers qui était critiqué par les socialistes. Je critiquais le fait que les socialistes avaient l'air de dire que la gauche utile pour accéder au second tour irait – c'était la formule à l'époque – de Ruffin à Glucksmann, car cela me paraissait un peu court. Je pourrais faire la même analyse avec la droite. Je pensais que cet espace politique était trop faible pour prétendre avoir une chance d'accéder au second tour et qu'il fallait plutôt aller de Ruffin à Canfin – ça rimait, c'était une expression journalistique –, c'est-à-dire qu'il fallait que le Parti socialiste pense aussi aux modérés, à ceux qui étaient partis du côté de chez Monsieur Macron. L'analyse valait ce qu'elle valait ; elle n'était peut-être pas très originale et elle ne serait plus valide aujourd'hui car le Parti socialiste a évolué. C'était une discussion

d'analyse politique comme vous en avez certainement entre vous et avec des journalistes. Si vous la filmez et si vous la diffusez et la rediffusez encore, avec des commentaires malveillants, sur des plateaux de télévision avec cinq ou six polémistes dont le seul but est de torpiller le service public, cela en fait quelque chose de problématique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans son billet d'humeur du 12 septembre 2025, François Morel a qualifié sur France Inter les journalistes de *L'Incorrect* de, je le cite, « *fils de pute* » et d'« *enculés* », expliquant que ces insultes lui étaient venues naturellement pour commenter la publication de la vidéo vous concernant, vous et Monsieur Cohen.

J'ai interrogé ce matin, à ce sujet, la directrice de France Inter, Madame Van Reeth. Sa réponse m'a choqué : elle a, au fond, loué l'art et la maîtrise des mots de François Morel. L'art et la maîtrise des mots, quand on désigne quelqu'un à l'antenne devant des millions d'auditeurs, avec un caractère diffamatoire et profondément insultant pour lui et pour une bonne partie de sa famille... Est-ce que vous condamnez ces propos qui ont été tenus pour vous défendre, visiblement, même s'ils ne vous engagent pas ?

M. Thomas Legrand. On m'avait aussi prévenu : « *Fais attention, devant une commission d'enquête parlementaire comme ça, le second degré, ce n'est pas possible. Même le premier degré et demi, ce n'est pas possible.* » Vous voulez donc que je commente une...

M. Charles Alloncle, rapporteur. ...une insulte.

M. Thomas Legrand. Pas une insulte !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une insulte : « *enculé* » et « *fils de pute* », c'est quoi ?

M. Thomas Legrand. Vous voulez me faire le texte, en plus ? Laissez-moi le texte de ma réponse, quand même ! Je ne sais pas si vous écoutez régulièrement François Morel, mais c'est quand même l'archétype de la finesse et de la délicatesse.

Mme Caroline Parmentier (RN). La preuve !

M. Thomas Legrand. Madame Parmentier...

Mme Caroline Parmentier (RN). Alors là, je suis désolée... (*Mme Ayda Hadizadeh s'exclame.*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, madame Parmentier, s'il vous plaît !

Mme Caroline Parmentier (RN). Respectez la représentante nationale et la députée que je suis !

M. Thomas Legrand. Madame Parmentier, je vous respecte,...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends l'audition pour cinq minutes.

L'audition, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous reprenons ; Monsieur le rapporteur...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, on vous a interrompu dans votre réponse. Je me permets de synthétiser la question que je vous posais sur le billet de François Morel qui traitait, je le cite, de « *fils de pute* » et d'« *enculés* » les journalistes qui ont sorti ce fameux enregistrement qui vous met en cause. Ma question était très simple : est-ce que vous condamnez ces propos, ces insultes ? Pour moi, ce n'est pas un billet d'humeur, ce n'est pas de la finesse, ni de la délicatesse, ce n'est pas l'art de maîtriser les mots, c'est une insulte. Je pense qu'on peut en convenir.

M. Thomas Legrand. Je ne crois pas que le lieu se prête à une analyse de texte de François Morel. Il a fait, comme très souvent, une chronique selon moi très fine et très drôle qui fait de l'antiphrase, avec du second et du troisième degré, et je propose à tous ceux qui nous regardent d'aller l'écouter sur le site de France Inter car je pense que nous n'en avons pas tous la même perception. J'aime beaucoup François Morel, je le remercie de cette chronique et je suis évidemment en total désaccord avec la façon dont vous l'avez interprétée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne m'attendais pas à ce que vous condamniez ses propos, mais de là à le remercier d'avoir insulté un confrère en le traitant de « *fils de pute* » et d'« *enculé* »... Cela me paraît une outrance manifeste, permettez-moi de le penser. C'est votre droit de le remercier en commission d'enquête et je vous redonnerai la parole si vous souhaitez revenir sur vos propos, mais sachez que ça me choque particulièrement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas commenter les propos des uns et des autres. Allez-y, Monsieur Legrand mais, Monsieur le rapporteur, ne commentez pas les réponses de Monsieur Legrand.

M. Thomas Legrand. Je vais faire une réponse un peu contradictoire, puisque je réponds à une réponse sur une réponse à une réponse. Je vous le demande, Monsieur le rapporteur : quand je fais une réponse, est-ce que ça s'arrête au commentaire de ma réponse, ou est-ce que je peux commenter le commentaire que vous faites de ma réponse ? Parce qu'on va continuer longtemps. Nous ne sommes pas d'accord sur François Morel. Il ne traite pas d'enculé – j'ai un peu de mal à répéter les mots que vous avez dits... Pour comprendre, il faut écouter la chronique, qui est beaucoup plus fine ; heureusement, les auditeurs le savent et le plébiscitent. Allez sur le site, écoutez cette chronique et faites-vous une idée, mais ne vous étonnez pas que je ne me sois pas scandalisé et que je ne reprenne pas la parole pour m'étonner que vous vous étonniez. On peut arrêter là, peut-être, Monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'indique que Monsieur Legrand n'est pas l'employeur de Monsieur Morel. Avançons !

M. Charles Alloncle, rapporteur. À nouveau, Monsieur Legrand, je ne vous demande pas de commenter ni de condamner ce que je dis, je demande un peu plus de respect vis-à-vis des députés qui vous posent les questions. Nous ne sommes pas sur un plateau de télévision. Tout cela a une forme de solennité : c'est une commission d'enquête, c'est une audition, vous avez prêté serment. Que je sois choqué que vous remerciiez quelqu'un qui dit « *fils de pute* » et « *enculé* » à destination de journalistes, c'est mon droit.

Autre chose maintenant : le 16 avril dernier, vous avez fait une déclaration qui, elle aussi, m'a choqué, mais vous allez peut-être, à nouveau...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ne présumez pas des réponses...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous allez peut-être l'assumer, et c'est votre droit. C'est une déclaration sur le réseau X : « *Bolloré = Pétain.* » Vous n'ignorez pas que Philippe Pétain est responsable de la collaboration avec le régime nazi, de la suppression des libertés et de la déportation et de l'extermination de Juifs français. Où situez-vous la frontière entre la critique et la diffamation ?

M. Thomas Legrand. Pouvez-vous lire la phrase en entier ? Je ne suis pas arrivé comme ça en disant « *Bolloré = Pétain* ». Je pense que j'ai...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le tweet exact est effectivement : « *Bolloré = Pétain* ». Ce sont vos propos.

M. Thomas Legrand. C'est un tweet de moi qui retweete quelque chose, non ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Non, c'est un tweet. Je peux vous l'envoyer.

M. Thomas Legrand. J'irai voir sur mon compte Twitter, mais je ne me suis pas réveillé comme ça, un matin, pour écrire : « *Bolloré = Pétain.* » Je pense que c'est un retweet. Si je me souviens bien, peut-être d'une... Franchement, je ne m'en souviens pas...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À la limite, tweet ou retweet, ce n'est pas la question.

M. Thomas Legrand. Ah, si ! Je peux vous expliquer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il serait plus intéressant d'élargir le périmètre en donnant votre avis sur ces médias d'opinion, puisque vous avez un avis sur le sujet. Cela nous intéresse ; moi en tout cas, ça m'intéresse.

M. Thomas Legrand. C'est un retweet. Je pense me souvenir que c'était à propos d'une déclaration ou d'un tweet de Philippe de Villiers vis-à-vis de la République et de l'universalisme.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est la « Une » du *JDD* : « *La franc-maçonnerie à l'œuvre pour faire adopter l'euthanasie.* »

M. Thomas Legrand. Voilà, c'est ça ! Le *JDD* disait que la franc-maçonnerie était pour l'euthanasie. Ce numéro du *JDD*, je crois, parlait de l'euthanasie pour évoquer les débats sur la fin de vie ; il parlait aussi de l'avortement. J'y ai vu un parallèle avec des propos pétainistes et j'ai fait ce tweet, peut-être. Je l'assume. Visiblement, nous ne sommes pas choqués par les mêmes choses, Monsieur Alloncle. On pourrait faire la liste de toutes les choses qui ne nous choquent pas de la même façon mais ça pourrait durer longtemps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand, puisque vous doutez systématiquement de mes propos, je suis allé vérifier sur votre compte Twitter. Ce n'est pas un retweet, c'est un tweet que vous avez fait : « *Bolloré = Pétain* ».

M. Thomas Legrand. Ce n'est pas juste ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas juste ça, Monsieur le rapporteur. Il y a la « Une » du journal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je peux vous le montrer : « *Bolloré = Pétain* » avec la une du *JDD*, le 16 avril 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il faut le dire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Oui, mais ce n'est en rien excusable. Vous pouvez mettre la photo que vous voulez pour accompagner un acte de diffamation, « *Bolloré = Pétain* »... (*Mmes Ayda Hadizadeh et Sophie Taillé-Polian s'exclament.*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous ne sommes pas dans le registre des excuses, monsieur le rapporteur. Ce n'est pas le bon registre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On mettait en doute ma question. Vous sembliez dire que vous n'aviez pas fait ce tweet. J'apporte la preuve que vous l'avez fait. Monsieur Legrand, arrêtez de douter systématiquement de toutes les questions que je vous pose. Maintenant que vous avez la preuve que vous avez fait ce tweet, est-ce que vous le regrettiez ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, là, ce n'est pas du tout ce que Monsieur Legrand a dit ! Vous n'avez évoqué que la citation « *Bolloré = Pétain* ». Monsieur Legrand vous a dit : « *Cela m'étonnerait d'avoir twitté simplement la phrase : "Bolloré = Pétain".* » (*Mme Ayda Hadizadeh s'exclame.*) Non, non !... Non !... Madame Hadizadeh, il y a un président ici, on peut le respecter deux minutes ? Merci !

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est le cas, j'ai le tweet. C'est incroyable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez d'apporter un complément : il s'agit de la « Une » du *JDD*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je l'ai dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, la première fois, vous ne l'avez pas dit. Vous n'avez parlé que de la citation. Monsieur Legrand vous a répondu en vous disant : « *Cela m'étonnerait d'avoir simplement écrit une phrase.* » Effectivement, vous venez d'indiquer qu'il y avait aussi la photo de la une du *Journal du dimanche* : « *Fin de vie : la franc-maçonnerie à l'œuvre pour faire adopter l'euthanasie.* »

Cela ne veut pas dire que votre réponse, Monsieur Legrand, va satisfaire le rapporteur ou qu'il juge que ce sont des propos convenables ou acceptables ; mais, Monsieur le rapporteur, ne faites pas dire à Monsieur Legrand ce qu'il n'a pas dit !

M. Thomas Legrand. Je ne vais pas répéter ce que vous avez dit. Vous avez tout à fait raison : je n'aurais pas fait un tweet comme ça, à blanc. C'était une référence à une une qui me faisait penser à Pétain ou au pétainisme.

Je ne remets pas en cause la commission mais moi, qui suis journaliste à *Libération*, qui ne suis pas journaliste à France Inter, je me demande si l'on va me demander éternellement si je regrette ou si je ne regrette pas tel ou tel tweet. Je parlais tout à l'heure d'autocritique : est-ce que je dois faire mon autocritique ? Non, je ne regrette pas. Je crois que c'était pertinent. Vous allez me dire que ça vous choque, que vous êtes étonné, et me demander si, vraiment, je ne regrette pas – j'anticipe les étapes, pour qu'on avance un peu. Non, je ne regrette pas. On peut s'arrêter là ? Sans commentaire, s'il vous plaît.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Legrand remet systématiquement en cause les questions que je lui pose. J'ai le droit de vous poser les questions que je souhaite en tant que rapporteur de cette commission d'enquête. Je vous demande à nouveau un peu plus de respect pour la fonction de rapporteur d'une commission d'enquête à l'Assemblée nationale, s'il vous plaît.

J'avais d'autres questions mais, dans un souci de pluralisme – je ne suis pas journaliste, je suis politique, mais si vous avez suivi les auditions de cette commission d'enquête, vous saurez que le président donne systématiquement la parole à l'ensemble des politiques dans le temps imparti –, je laisserai la parole aux représentants des groupes politiques. S'il vous plaît, ne remettez pas en cause les questions qui vous seront posées, quelle que soit la couleur politique des députés qui vous les poseront.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, tout le monde vous respecte ici et nous respectons tous Monsieur Legrand. C'est le principe d'un débat démocratique : le respect va dans les deux sens. Il faut aussi savoir se contenter des réponses qu'on obtient et que chacun peut commenter en son for intérieur. Nous ne sommes pas là pour commenter les réponses mais pour les obtenir ; c'est une nuance importante. Je laisse la parole aux représentants des groupes.

Mme Caroline Parmentier (RN). Votre rendez-vous stratégique avec Patrick Cohen et les deux responsables du Parti socialiste, dont un responsable de campagne, vous en convenez vous-même, a scandalisé les Français qui financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans avoir le choix. Cela a alimenté leur défiance vis-à-vis de l'audiovisuel public. Il y avait deux volets dans ce rendez-vous : barrer la route à Rachida Dati et favoriser l'accès de la gauche au pouvoir en 2027. C'est très clair pour tous les Français dans vos propos.

Je voudrais vous réinterroger sur votre contrat avec France Inter. Ce contrat a été suspendu en août 2025. Vous étiez donc bien sous contrat avec France Inter le 7 juillet 2025, date de la rencontre avec les deux stratégies socialistes ? Je veux vous réentendre très précisément là-dessus, et aussi sur votre dernière pige à France Inter, dont vous nous avez parlé tout à l'heure et qui date de septembre 2025, avez-vous dit. Éclairez-nous.

J'aurais voulu vous interroger aussi sur ce que vous twitez sur un compte labellisé France Inter, où vous vous identifiez par rapport à votre émission sur France Inter.

Quant aux articles à charge et à décharge, quant au contradictoire que vous vantiez vous-même tout à l'heure, vous ne le pratiquez pas. J'ai de bonnes raisons de vous le rappeler : les menaces de mort, moi aussi, je connais ; les cibles qu'on met dans le dos, moi aussi, je connais ; au Rassemblement national, on connaît !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je vais être honnête, Monsieur Legrand : je suis très mal à l'aise avec cette audition. Vous êtes clairement la cible de l'extrême-droite et cette audition est une véritable tentative d'humiliation. C'est une certitude.

Pourtant, j'aimerais souligner que, quelque part, que vous en ayez conscience ou non, vous faites un peu le jeu de l'extrême-droite. Je veux dire par là que vous avez écormé la confiance des gens envers l'audiovisuel public et envers les journalistes. Vous pouvez parler de contexte ; ce n'est pas la question. La question, ce n'est pas non plus le fait de faire preuve de neutralité, car je ne crois pas en la neutralité. Je ne crois pas non plus que l'on n'ait pas le droit de rencontrer des politiques. En revanche, ce que je pense, c'est que vous avez entretenu une certaine ambiguïté. Vous avez manqué d'honnêteté ; c'est cela qui a fait du mal à la confiance que les gens portent aux journalistes et à l'audiovisuel public.

C'est d'autant plus dommageable que c'est une nécessité absolue pour notre démocratie. C'est la raison pour laquelle l'extrême-droite s'attaque de façon aussi virulente à l'audiovisuel public, dont elle veut la fin, et qu'elle ne cesse de s'en prendre aux journalistes – les vrais, pas les propagandistes de Bolloré –. Je suis bien placée pour le savoir, étant fille de journalistes. Lorsque j'avais 5 ans, mon père a été envoyé à l'hôpital parce qu'il travaillait sur l'extrême-droite ; quelques années après, alors que ma belle-mère travaillait sur Marine Le Pen, nous avons reçu de petites pierres tombales dans notre boîte aux lettres ; encore tout récemment, mon père a été visé par le collectif Némésis, qui lui a mis une cible sur la tête, le mettant gravement en danger.

Avez-vous conscience de participer à cette montée de l'extrême-droite, qui est dommageable pour notre démocratie et pour votre profession ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). On a un empire médiatique aux mains d'un milliardaire qui met toutes ses forces dans la bataille pour promouvoir les idées d'extrême-droite grâce à des éditorialistes et des journalistes qui, matin, midi et soir, s'expriment de manière tout à fait partiale en faveur de ce mouvement. En siégeant dans cette commission d'enquête, un proverbe africain me vient en tête : « *Les voleurs voient des voleurs partout.* » C'est de ça dont il s'agit ! On pense que, puisque vous ne relayez pas de manière fidèle ou en la reprenant à votre compte la propagande de l'extrême-droite, forcément, vous êtes contre la montée de l'extrême-droite, donc de gauche, pour la gauche, et que vous faites tout pour que la gauche arrive au pouvoir.

Nous avons passé plus de quatre heures sur un bout de phrase tronqué sorti d'un enregistrement d'une conversation privée qui n'avait pas lieu d'être. Il y a, à l'Assemblée nationale, un seul lieu où on ne peut pas enregistrer des conversations, c'est la buvette. Si, moi, j'avais enregistré des conversations et que je les avais filées à des journalistes, on aurait pu voir des responsables d'extrême-droite rigoler et faire à la bise à des responsables de La France insoumise et j'aurais pu dénoncer une collusion pour empêcher l'arrivée au pouvoir des socialistes à partir d'une vidéo montée qui sort une phrase de son contexte.

Ce qui se passe dans cette commission est infamant pour la représentation parlementaire et n'est pas digne du métier que nous faisons. Quand je vous vois agir, Monsieur le rapporteur, je n'ai pas l'impression que nous occupons la même fonction. Je remercie Monsieur le président, dont le travail n'est pas simple, de remettre les choses à leur place et je remercie à nouveau la présidente de l'Assemblée nationale d'avoir sorti à nouveau un communiqué pour rappeler que le rôle de ces commissions est de chercher la vérité. Vous avez passé dix minutes à essayer de lui faire avouer un regret par rapport à un propos...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Faites avancer nos travaux ! Vous n'éclairez pas nos travaux !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre collègue Parmentier n'avait pas de question non plus et vous ne le lui avez pas reproché. Je suis scandalisée et je me demande à quel moment vous allez arrêter ce cirque !

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). L'exercice auquel nous nous prêtons aujourd'hui est fort inquiétant pour la démocratie. C'est ce qu'a dit, d'une autre manière, Monsieur Legrand. Je pensais être membre d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel public et nous assistons aujourd'hui à une forme de procès contre un journaliste qui travaille à *Libération*. Ce n'est pas l'exercice auquel devrait se prêter la commission d'enquête et je pense, Monsieur le président, qu'il faut en faire respecter le cadre.

Aujourd’hui, devant tous les Français, des parlementaires, notamment Monsieur le rapporteur, mettent la pression sur un journaliste et sur l’ensemble des journalistes. Je veux, moi, soutenir les journalistes qui travaillent en France dans des conditions de plus en plus difficiles. Oui, on a le droit, quand on est journaliste, d’exprimer ses opinions. Oui, on a le droit, quand on est journaliste, de discuter avec qui on veut dans un café. On a le droit, en 2025, de prendre des cafés sans être enregistré. Je pense que vous devriez le rappeler, Monsieur le rapporteur, et ne pas vous baser sur des enregistrements qui ont été faits de manière illégale. Les journalistes sont libres de leurs propos.

Monsieur le rapporteur, vous demandez à être respecté mais il faut être respectable pour être respecté ! Vous sortez de votre fonction. Il n’y a pas de police du langage. Vous posez des questions sémantiques qui n’ont aucun rapport avec ce que doit être l’audiovisuel public. Il faut reposer le cadre : nous sommes à l’Assemblée nationale, dans une commission d’enquête, et nous cherchons à savoir si l’audiovisuel public fonctionne bien et si on peut l’améliorer. Ce n’est pas un procès contre les journalistes, qui ont le droit de dire ce qu’ils pensent et de faire leur travail.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J’ai ouvert nos travaux en disant que la commission d’enquête ne serait pas un tribunal politique. Je fais de mon mieux pour m’en assurer. J’essaie de modérer les débats comme je le peux et je continuerai à le faire. Cette commission d’enquête ira à son terme et je m’emploierai à garantir que nous ne nous transformions pas en juges. C’est pour cette raison qu’à chaque audition, je rappelle le code de procédure pénale et le code civil et que j’indique au rapporteur qu’il n’est pas dans un rôle de procureur ou d’inquisiteur, mais qu’il peut poser des questions. Enfin, je dirai qu’il n’est pas normal d’auditionner des journalistes et des éditorialistes dont une vidéo a suscité l’interrogation des Français. J’ai été le premier à en contester la méthode en rappelant le respect absolu de la vie privée. Je remercie Messieurs Cohen et Legrand d’avoir répondu à nos questions, même à celles auxquelles ils n’étaient pas obligés de répondre, et je souhaite que les auditions à venir respectent le cadre de cette commission d’enquête, qui relève de la capacité des députés de contrôler l’action des entreprises publiques, de l’État, de ses opérateurs, mais ne leur permet pas de se transformer en juges ni en inquisiteurs.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je vous remercie pour ces précisions mais je constate que l’audition n’entre pas dans le cadre de la commission d’enquête. Le fait que Monsieur Legrand ne travaille pas pour France Inter a été établi ; nous sommes donc hors sujet. C’est votre responsabilité d’arrêter ce spectacle qui n’a aucun sens.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n’est pas exact ! Monsieur Legrand a encore des liens avec France Inter quand on regarde son compte Twitter. Nous n’allons pas remettre en cause le principe de l’audition de journalistes et d’éditorialistes par une commission d’enquête sur l’audiovisuel public. La manière dont on conduit les débats, dont on les interroge et dont on peut donner le sentiment que nous serions des juges, c’est autre chose.

Mme Sophie Mette (Dem). Monsieur Legrand, en tant qu’éditorialiste, vous êtes amené à proposer des analyses et des points de vue tout en vous inscrivant dans un cadre déontologique exigeant en matière de neutralité et de pluralisme. Dans un contexte où certaines séquences, parfois extérieures à l’antenne, peuvent être utilisées pour remettre en cause la neutralité de journalistes du service public, comment pourriez-vous définir dans votre pratique ce qui relève du commentaire politique légitime et ce qui pourrait être perçu par le public comme un biais incompatible avec les exigences du service public ? Puisque vous y avez travaillé, vous avez sans doute un avis sur le sujet. Quels garde-fous vous paraissent essentiels pour préserver la confiance des auditeurs ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Tout à l'heure, j'ai fait part de mon malaise relativement aux questions qui étaient posées à Monsieur Cohen. Le malaise ne s'est pas dissipé ; je trouve même que la commission verse parfois dans le glauque. Ce n'est pas la première fois qu'on interroge un journaliste sur ce que fait son conjoint ou sa conjointe — la question a été posée au président de l'Arcom et, tout à l'heure, à M. Sitbon-Gomez —. Je ne suis pas sûr que ce soit de bon augure pour la suite de la commission d'enquête...

Glauque aussi parce qu'une vidéo prise dans des conditions illégales, je le répète, entre des responsables politiques et des journalistes, est désormais présentée comme un rendez-vous stratégique. Ce n'est quand même pas la conférence de Yalta ! Messieurs Broussy et Jouvet sont des gens talentueux et sympathiques mais c'est un café informel où l'on n'apprend pas grand-chose, à part peut-être que le PS serait prêt à se rallier à Monsieur Glucksmann. La belle affaire ! Et l'on est passé du commentaire de cette vidéo à un café que Monsieur Legrand a pris avec une amie, qui n'est pas sa supérieure hiérarchique, et on lui demande ce qui s'est dit...

Mme Caroline Parmentier (RN). Quelle est la question ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Ce n'est pas vous qui allez dire ce que je dois poser comme question...

Mme Caroline Parmentier (RN). J'ai simplement dit : quelle est la question ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Cela ne vous regarde pas, la question que j'ai à poser ! Je dis ce que je veux. Vous me faites perdre dix secondes de temps de parole. Ça suffit !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Continuez, Monsieur Maurel.

M. Emmanuel Maurel (GDR). On va bientôt lui demander si elle a pris une sucrette ! Je trouve totalement normal que Monsieur Legrand ait envie de prendre un café avec une amie et qu'il parle avec elle de ce qui allait lui arriver aujourd'hui. Je ne vois pas en quoi c'est scandaleux. Ce qui est scandaleux, en revanche, c'est d'en faire les gros titres et de le présenter comme si c'était le Watergate.

J'en viens à ma question. Ce qui illustre la séquence d'aujourd'hui, c'est l'abolition progressive de la barrière entre ce qui relève de l'expression publique et ce qui relève de la sphère privée, par des moyens très intrusifs, avec des caméras et des micros espions. C'est une pente qui m'inquiète. Qu'en pensez-vous, Monsieur Legrand ? Après tout, vous réfléchissez aussi sur les médias et sur l'évolution du paysage médiatique.

La deuxième question que j'avais envie de poser m'est venue durant l'audition. (*Mme Caroline Parmentier s'exclame.*) Mais c'est incroyable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier, s'il vous plaît. Allez-y, monsieur Maurel.

Mme Caroline Parmentier (RN). Je me parlais à moi-même ! (*Plusieurs députés s'exclament.*)

M. Emmanuel Maurel (GDR). Je veux bien y aller, si Mme Parmentier pouvait nous dispenser de ses commentaires.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est la journaliste en elle qui bouillonne... Allez-y.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Journaliste, bon...

Je voulais interroger Monsieur Legrand sur une initiative du président Macron, que certains ont jugée malencontreuse, concernant la labellisation de certains médias. Cela entre sans doute dans le champ des travaux de notre commission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question de la labellisation de l'information a été posée tout à l'heure.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Dans la continuité de l'audition précédente, nous assistons à un procès politique. À mon sens, le rapporteur sort totalement de ses missions, dont celle qui consiste à représenter l'Assemblée nationale. Tout à l'heure, il a tordu les propos de Monsieur Cohen ; il ne cesse d'utiliser des montages falsifiés. Vous vous reposez sur un constat d'huissier auquel vous faites dire des choses qu'il semble manifestement ne pas dire. Vous répétez trois, quatre, cinq, six fois les mêmes questions. Vous interrogez les gens sur leur réaction à des propos sortis de leur contexte, proférés il y a six mois voire dix ans.

En somme, nous sommes très loin du sujet de cette commission d'enquête. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que le bureau soit réuni et je regrette, Monsieur le président, que vous ne le convoquiez qu'après les vacances.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Lorsque vous serez rapporteure ou présidente d'une commission d'enquête, vous aurez le loisir de mener les débats et de poser les questions que vous souhaitez.

J'ajoute par souci de transparence que j'ai convoqué une réunion du bureau il y a quelques semaines ; nous y avons évoqué la liste des personnes à auditionner. Le rapporteur a souhaité que nous auditionnions Monsieur Legrand et Monsieur Cohen et vous ne vous êtes pas opposée au principe de cette audition. Voilà que vous m'expliquez ne pas vraiment comprendre pourquoi ils ont été convoqués mais, encore une fois, personne ne s'y est opposé lors de la réunion du bureau !

Que vous contestez la manière dont le rapporteur interroge les personnes auditionnées et pourrait transformer cette commission d'enquête en tribunal politique, c'est autre chose ; mais je demande aux uns et aux autres de ne pas remettre en cause le principe de la commission d'enquête, créée avec l'assentiment des groupes politiques puisque la commission des affaires culturelles s'est prononcée par un vote, même s'il ne portait pas sur le fond mais sur la procédure. Ne contestez pas le principe des auditions et essayez de ne pas mettre en cause le rapporteur. Chacun jugera la manière dont il pose ses questions ; vous avez votre avis personnel mais évitons de commenter la manière dont il mène ses travaux.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Il a d'abord été question d'auditionner Messieurs Cohen et Legrand ensemble, mais nous sommes finalement convenus que ce ne serait pas une bonne idée et qu'il valait mieux les auditionner séparément, pour que la réunion ne tourne pas en boucle autour de cette histoire et pour que nous puissions bénéficier, d'une part, de la longue expérience de Monsieur Cohen en tant que responsable de la matinale...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle est votre question ? Il faut arrêter, là !

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je réponds à Monsieur le président. Les débats que nous avons eus au bureau ne me laissaient pas imaginer que nous passerions deux fois deux heures trente sur la seule question de la vidéo volée et tronquée. Je vous le dis, Monsieur le président : je ne pouvais pas imaginer ce à quoi nous assistons !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La raison pour laquelle nous avons convoqué séparément Monsieur Cohen et Monsieur Legrand n'est pas celle que vous dites ; c'est parce qu'ils n'ont pas du tout les mêmes statuts.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). À la suite de l'enregistrement volé, monté et tronqué d'une conversation avec des responsables du Parti socialiste le 7 juillet, vous avez été attaqué par les médias détenus par le milliardaire actionnaire Vincent Bolloré et par des responsables politiques d'extrême droite, que les multiples condamnations de CNews et sa ligne éditoriale ne semblent pas déranger. Oui, nous savons qu'ils veulent abattre le service public de l'audiovisuel et nous le condamnons.

Nous vous soutenons, mais c'est un soutien critique, qui n'empêche pas des interrogations légitimes.

Première question : lors d'un rendez-vous avec des responsables politiques, ne devriez-vous pas vous contenter d'écouter plutôt que de donner votre appréciation voire des conseils sur telle ou telle configuration politique ? En ce qui me concerne, personne ne m'interroge sur notre éventuelle participation à une primaire.

Deuxième question : compte tenu de votre expérience aux *Inrocks*, pensez-vous normal que Léa Salamé, dont le compagnon est candidat à l'élection présidentielle, occupe un tel espace sur le service public de l'audiovisuel ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand n'étant ni employeur ni directeur d'antenne, rien ne l'oblige à répondre à cette question.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise avant toute chose que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public, et que j'ai exercé pendant un an, en 1993, dans la même rédaction que Thomas Legrand.

Je ne reviens pas sur les propos enregistrés à votre insu, ce qui relève de l'article 226-1 du code pénal. Néanmoins, condamnez-vous les mêmes pratiques lorsqu'elles sont le fait d'émissions du service public ? Je pense à « Complément d'enquête » ou à « Cash investigation » – là, c'est tout un festival. Vous nous disiez tout à l'heure que si nous arrivions au pouvoir, de telles méthodes seraient déployées dans les médias : c'est déjà le cas.

Autre question : vous avez animé jusqu'à la fin juin une émission sur France Inter diffusée le samedi à 18 heures qui s'appelait « En quête de politique » – une émission que j'écoutais car je roule beaucoup en voiture dans ma circonscription –. La présidente de Radio France nous a dit qu'il s'agissait d'une émission complètement apolitique. J'ai fait le même métier que vous et, en toute honnêteté, je n'ai pas eu le même sentiment. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'en fonction des invités, des angles choisis, de la manière dont on mène le débat, des sons qu'on choisit, on peut aussi bien pencher plutôt à droite ou, en l'occurrence, plutôt à gauche. Ne croyez-vous pas que cela peut créer une suspicion parmi les auditeurs et dans l'opinion ? Que vous soyez éditorialiste à *Libération*, je n'y vois rien à redire. Mais vous animiez aussi sur le service public une émission qui, somme toute, était plutôt orientée.

M. Thomas Legrand. La question de mon statut est en effet compliquée, Madame Parmentier. Jusqu'en 2021, j'étais éditorialiste à France Inter en CDI ; je faisais donc partie de la rédaction. J'ai arrêté de ma propre initiative pour animer l'émission « En quête de politique » dont Monsieur Ballard parlait à l'instant. Chaque année pendant trois ans, j'ai signé un contrat de grille pour quarante-deux émissions entre septembre et juin, d'abord le dimanche puis le samedi.

En juin 2025, mon contrat a pris fin. L'idée était que je fasse une pige sous la forme d'un débat – pompeusement intitulé « Face à Thomas Legrand » – d'une douzaine de minutes au cours duquel je parlais environ la moitié du temps face à un contradicteur, de droite ou de gauche. Le directeur de la rédaction Philippe Corbé et moi avions l'ambition de montrer qu'on pouvait débattre de sujets polarisants sans polariser pour autant, qu'un débat serein et responsable était possible sur des sujets chauds, en s'adressant à la raison et à l'intelligence plutôt qu'à la passion et à l'invective. C'est assez conforme à ma propre ligne éditoriale : *Libération* a certes sa propre ligne, mais les billettistes et éditorialistes y ont chacun leur sensibilité – je préfère utiliser ce mot – et il se trouve que je suis celui qui défends plutôt la culture du compromis face à celle de l'affrontement. Vous comprendrez donc que j'ai décidé, en lien avec la direction de France Inter, de ne pas continuer cette émission car la situation n'était plus assez sereine pour me permettre d'exercer cette fonction dans de bonnes conditions. J'ai donc dit que j'arrêtai.

Après la dernière émission de juin, je n'avais donc plus d'autre fonction que celle d'éditorialiste à *Libération*. Je n'ai fait qu'une pige pour une émission en septembre, et la deuxième émission a été suspendue, comme vous l'a expliqué hier Madame Veil. Je n'étais donc pas à France Inter à l'époque de ce café. Je sais, cependant, que mon image et mon nom sont accolés à cette station depuis des années. En l'occurrence, je parlais d'articles écrits pour *Libération* : c'est à leur sujet que les deux responsables socialistes voulaient des explications.

Madame Soudais, sans vouloir faire le vieux de service, j'ai connu vos parents, qui étaient journalistes. Ils sont à la retraite maintenant mais je les ai fréquentés, je les respecte, et même je les aime bien. Je les salue s'ils nous regardent. En revanche, je n'ai pas du tout compris votre question... Vous me demandez si je n'ai pas l'impression de faire le jeu du Front national parce que je ne suis pas honnête ?

Je ne vais pas vous avouer que je ne suis pas honnête : je pense être honnête. Je ne pense pas non plus faire le jeu du Front national en faisant mon métier. Je vous laisse donc votre analyse, même si je vois un peu où vous voulez en venir. Je ne vais pas développer une analyse politique, mais vous pensez, j'imagine, que comme je suis pour le compromis plutôt que pour l'affrontement... Non, il ne s'agit pas de radicalité ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Non, ce n'est pas ça !

M. Thomas Legrand. Alors je ne sais pas. Vous dites que je suis malhonnête ; je ne vous en veux pas mais je ne l'accepte pas. Je ne suis pas malhonnête.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Ce que je dis, c'est que vous cultivez l'ambiguïté et que vous n'assumez pas réellement votre proximité politique.

M. Thomas Legrand. Ma proximité politique avec le Parti socialiste ? Vous êtes donc d'accord avec Monsieur Alloncle.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Ce n'est pas honteux, il suffit d'assumer !

M. Thomas Legrand. Ce n'est pas un crime, mais ce n'est pas le cas ! Je suis totalement indépendant.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce sont des questions importantes. Vous mettez en cause l'indépendance de Monsieur Legrand, il n'y a rien de drôle là-dedans ! Laissez-le vous répondre !

M. Thomas Legrand. J'ai été éditorialiste pendant tout le quinquennat du président Hollande. Je vous propose, si vous avez du temps à perdre, de relire mes édito – ils sont sur le site de France Inter -. Ce serait pareil pour Patrick Cohen : je vous demande de nous juger ou plutôt, puisque vous n'êtes pas un tribunal, de juger notre travail à ce qu'on écrit et à ce qu'on dit.

Si dans ce que vous percevez de ce que j'écris, vous voyez une proximité avec le Parti socialiste parce qu'en effet, je peux parfois critiquer une certaine radicalité ou au moins la culture de l'affrontement, je comprends votre point de vue. Mais vous parlez d'honnêteté : je ne pense pas être malhonnête et je ne pense pas faire le jeu du Rassemblement national.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je sais que mes collègues le savent, mais je voudrais rappeler que la presse écrite n'est pas régie par les mêmes règles que l'audiovisuel public. La ligne éditoriale de *L'Humanité* n'est pas exactement celle de *Libération*. Il faut rappeler aussi que le métier d'éditorialiste est particulier. Vous mettez en cause l'indépendance de Monsieur Legrand, mais un éditorialiste a le droit d'avoir un parti pris.

Mais j'ai peut-être mal compris ce que vous disiez. Est-ce que vous mettiez en cause les écrits de Monsieur Legrand en tant qu'éditorialiste ou la rencontre avec les responsables du Parti socialiste ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous n'avez pas compris, Monsieur le président. Je dis qu'il faut être honnête, qu'il faut assumer. Je salue le fait qu'un journal assume une ligne éditoriale : au moins, c'est honnête.

M. Thomas Legrand. Madame Mette, je vous remercie de votre question. Il est effectivement important de distinguer le rôle d'éditorialiste sur le service public et dans un journal comme *Libération*.

Quand j'étais éditorialiste à France Inter, je parlais à 7 heures 43 ; à 7 heures 47, il y avait Dominique Seux. Nous n'avons pas la même sensibilité. Après, il y avait à 7 heures 50 un invité politique. Ce quart d'heure, qui était animé par Patrick Cohen pendant longtemps, puis par Nicolas Demorand, a très bien marché, et cette diversité de points de vue – de points de vue plutôt que d'opinions – offrait à l'auditeur, je pense, un panel de la diversité des sujets qui faisaient la grande conversation nationale du moment.

Je voudrais spécifier le rôle de l'éditorialiste politique du service public – selon moi, parce que chacun a sa définition. J'ai des sensibilités, elles sont avouées : je suis un peu écologiste, je suis plutôt à gauche. Ce qui m'intéressait dans ce que je traitais sur le service public, c'était plutôt des questions démocratiques.

Par exemple, j'ai été éditorialiste pendant presque tout le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Je n'ai pas critiqué des lois en disant que telle ou telle était mauvaise pour la France, je ne me suis pas indigné. Mais, à partir de la septième loi sur la sécurité – il y en a eu, je crois,

huit ou neuf –, je faisais remarquer qu'il y avait encore une loi, alors que les décrets d'application de la précédente n'étaient pas publiés. Je disais qu'il était étrange – et cela peut vous intéresser en tant que législateurs – que le moment important de la vie d'une loi, aujourd'hui, soit celui où elle est annoncée, et non pas le moment où elle crée du droit. C'était plutôt ces thèmes-là que je traitais.

Quand j'étais éditorialiste sous le quinquennat de François Hollande, président de la République, je ne prenais pas parti pour ou contre les frondeurs ; je pointais simplement – et j'en ai même fait un livre, qui s'appelle *Arrêttons d'écrire des présidents* – qu'on avait la preuve, avec François Hollande, que pour se faire élire président de la République, avec l'élection au suffrage universel à deux tours tel qu'elle est aujourd'hui, il faut dire des choses qui ne correspondent pas à ce qu'on fera. C'est un peu pour ça que, par exemple, Jacques Delors, un autre personnage pour qui j'ai de la considération, avait dit non. C'est un peu pour ça aussi que Michel Rocard – vous avez compris que j'aimais bien Michel Rocard – n'a jamais été en position d'être candidat.

Ce genre de choses ne sont pas neutres, elles sont orientées, mais elles sont plutôt du domaine du point de vue que de l'opinion.

J'ai la chance de venir d'une famille nombreuse ; j'ai pas mal d'oncles, de tantes et de cousins. Ce qui est intéressant dans une famille nombreuse, c'est que les réunions de famille ressemblent à un petit parlement : il y a un peu de tout. Chaque fois que je faisais un papier qui critiquait plutôt la droite, je pensais à un ou deux de mes oncles plutôt de droite ; chaque fois que je tapais un peu sur la gauche, je pensais à d'autres. Quand on est dans le service public, je pense que quand on fait l'édition, on ne veut pas marquer des points ; on veut donner des clés, et des clés qui sont assumées comme étant celles d'un certain point de vue, d'une certaine sensibilité, sachant que juste après moi, un autre point de vue allait s'exprimer.

À *Libération*, c'est différent : j'ai intégré un journal qui a une ligne politique. Ce n'est pas une ligne très précise : elle relève du progressisme, ou en tout cas de la gauche – le progressisme, on l'a vu hier, c'est beaucoup plus large et beaucoup plus philosophique –. En donnant mon éclairage dans *Libération*, j'essaye plutôt de réfléchir à un sujet particulier et de donner peut-être des arguments dans la bataille culturelle en cours en ce moment. Dans cette grande conversation nationale, j'ai la chance de pouvoir donner davantage mon opinion que mon point de vue. Je ne sais pas si la différence entre point de vue et opinion, telle que je voulais l'expliquer ici, est très claire ; certains vont peut-être la trouver un peu spécieuse. Mais c'est comme ça que j'essaye de faire – honnêtement, Madame Soudais – mon travail.

Monsieur Maurel, vous m'avez interrogé sur l'espionnage et le label. Je suis bien en peine de répondre sur l'espionnage. On m'a expliqué, depuis cette affaire, qu'il fallait que je converse uniquement sur Signal, la messagerie cryptée – je ne suis pas sûr que Madame Bloch sache ce qu'est, Signal, on est encore aux SMS –, que j'ai des téléphones surnuméraires et que je fasse attention à ce que je dis. Je remarque que de plus en plus de journalistes sont obligés de faire attention à ce qu'ils disent, même devant leur téléphone. Je ne suis pas parano et, même si je pense qu'il faut l'être, je continue à aller dans les cafés. Encore une fois, je ne respecterai pas la consigne ironique de Sibylle Veil. Je ferai un peu plus attention mais j'espère qu'on pourra continuer à aller dans des cafés, à parler politique, même à prendre un café avec Monsieur Alloncle et sûrement s'écharper gentiment, à continuer à faire de la politique, car c'est quand même ce qu'on aime tous. Si on devait être espionné pour ça, ça m'inquiéterait !

Le label est une question intéressante. J'ai toujours été plutôt défavorable à l'idée qu'on établisse un code de déontologie très ferme parce que le journalisme est un métier de liberté. Il y a des règles de fabrication de l'information dont j'ai parlé tout à l'heure : normalement, un journaliste ne se déguise pas et ne vole pas du matériel pour obtenir des informations. Mais vous connaissez tous Günter Walraff, un grand journaliste allemand qui s'est déguisé en Turc pour démontrer que des entreprises allemandes employaient de façon illégale des travailleurs allemands – c'était même une sorte de traite, d'esclavage –. Qui pourrait dire que Günter Walraff est moins journaliste que Laurence Ferrari ? On ne vole pas de documents mais, quand des documents nous sont refusés et que nous pensons que ces documents sont d'intérêt général ou qu'ils peuvent montrer des délits dont la justice pourrait se saisir, cela me paraît justifié. Il m'a été reproché sur CNews, pendant tout ce bashing, de me plaindre qu'on ait diffusé le contenu de ce café et d'avoir pourtant défendu, dans un édito pour *Libération*, la publication par *Mediapart* des écoutes de l'affaire Bettencourt. C'est parce que la publication de ces écoutes avait fait évoluer la procédure judiciaire car des délits y étaient révélés et parce qu'elle avait été faite selon les canons du journalisme, c'est-à-dire que chaque protagoniste des écoutes avait été prévenu avant, qu'on lui avait demandé son avis et s'il avait quelque chose à dire. C'était évident pour moi mais, avant de vous répondre, j'ai quand même appelé *Mediapart*. Ils m'ont dit : « *Évidemment, on a enlevé tout ce qui était privé, tout ce qui n'avait aucun rapport avec l'affaire. Tout le reste a été fait selon les canons du journalisme.* » Cela répond un peu à votre question, Monsieur Ballard. Quand « Cash investigation » fait une caméra cachée, c'est qu'on lui a d'abord refusé l'accès. Moi, on ne m'a pas demandé l'accès à mon café !

M. Philippe Ballard (RN). Pas le « Cash investigation » auquel j'ai participé !

M. Thomas Legrand. Ah, si ! Vous avez été victime d'une caméra cachée ?

M. Philippe Ballard (RN). J'étais « fauteuil rouge » à la fin de l'émission. Ils véhiculaient des *fake news*.

M. Thomas Legrand. Vous étiez « fauteuil rouge », je m'en souviens.

M. Philippe Ballard (RN). Ils disaient qu'il n'y avait pas de lien entre immigration et insécurité en s'appuyant sur un rapport qui datait des années 1990 et qui venait du Chili. Nous devions y réagir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas ouvrir ce débat...

M. Philippe Ballard (RN). Il y avait une séquence avec Pascal Praud qui avait été enregistrée à son insu ; il n'était pas flouté car c'était par téléphone, mais on ne lui avait pas demandé l'autorisation de le diffuser à l'antenne.

M. Thomas Legrand. Cela m'étonnerait qu'on ne le lui ait pas dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On vous laissera en discuter entre journaliste et ancien journaliste. Monsieur Legrand, tous nos collègues ont-ils obtenu une réponse ?

M. Thomas Legrand. Madame la vice-présidente Abomangoli m'a demandé pourquoi, quand je déjeune ou quand je prends un café avec quelqu'un, je donne mon avis au lieu d'écouter. J'ai beaucoup écouté dans ce café. Il se trouve qu'on me voit parler trois minutes ; j'ai parlé trois minutes, et un peu plus. Il est vrai que ce café était motivé car nous, les éditorialistes – Monsieur Ballard pourrait dire la même chose car, en tant que journaliste

économique, il rencontrait des syndicalistes et des patrons –, contrairement aux reporters, qui y vont pour avoir des infos, nous ne sommes plus chargés de récolter des infos, mais de donner un éclairage, comme je l'ai expliqué. J'en reviens au complexe du commentateur dont je parlais tout à l'heure : quand un homme ou une femme politique considère que ce que j'ai dit est injuste – j'ai eu une conversation comme ça il n'y a pas très longtemps avec Xavier Bertrand, par exemple ; je ne sais pas si j'aurais dû le dire, car je ne lui ai pas demandé l'autorisation. Il considérait que j'avais mal compris et que ce que j'avais dit était injuste et je lui ai donné des explications. Le début de la conversation était très tendu ; après, nous avons discuté entre nous, car on soigne nos relations. Si vous m'aviez filmé à ce moment-là et si vous aviez fait un savant montage, j'aurais pu apparaître comme le conseiller, l'ami ou le complice de Xavier Bertrand.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, vous venez de donner un nom isolé. Afin de ne pas mettre en cause Monsieur Bertrand, pourriez-vous confirmer que c'est une pratique courante ?

M. Thomas Legrand. C'est courant chez tous les éditorialistes et chez tous ceux qui font profession de commenter ce que vous faites alors que vous êtes élus, que vous avez des budgets à gérer, que vous avez des responsabilités... Nous considérons que, tant que vous n'appellez pas nos patrons pour vous plaindre, nous vous devons des explications, si elles sont demandées normalement, et c'est généralement le cas. Ce que j'ai fait avec les socialistes, je le fais avec tous les partis – et quand je dis tous les partis, c'est même le vôtre, Monsieur Ballard – .

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne va pas révéler tous les cafés et les appels des uns et des autres.

Vous avez indiqué que vous commentiez et que les responsables politiques agissaient. Vous avez dit aussi que vous étiez un passionné de la politique, que vous rencontriez les hommes politiques que nous sommes et que vous commentiez nos actions. Je vous pose la question sans aucune arrière-pensée : après des années de commentaire et de passion pour la politique qui ont fait de vous un expert, y a-t-il la tentation de devenir un acteur politique ? Si oui, comment gère-t-on cette tentation ? Il y a ici des journalistes qui ont décidé de s'engager et de devenir élus. Puisque vous avez fait la différence entre les élus et les journalistes, cela m'intéresse de savoir comment on essaie de contraindre, si c'est le cas, la volonté de devenir un acteur politique.

M. Thomas Legrand. Quand on commente tout le temps, on peut avoir cette tentation. Moi, je ne l'ai pas. En revanche, chaque fois que je fais une analyse critique de quelqu'un, j'essaie de me mettre à sa place, c'est-à-dire de voir toutes les contraintes. Je l'ai même fait quand le mot « suspension » a été prononcé concernant mon émission. C'était difficile car une suspension peut ressembler à une sanction. Je me suis dit : « Avant de critiquer, mets-toi à la place de Madame Sibylle Veil, qui a une maison de 11 000 personnes à gérer au moment où l'Assemblée nationale est en train de voter le budget. » Je me mets dans cette configuration-là que j'espère honnête, Madame Soudais.

Enfin, je souhaite répondre concernant l'émission « En quête de politique ». Vous disiez, Monsieur Ballard, qu'elle vous paraissait orientée. Vous êtes au Rassemblement national ; heureusement qu'une émission qui est de mon fait vous semble orientée ! C'est une émission sur les « -ismes ». J'ai fait beaucoup d'émissions sur le conservatisme, qui est très intéressant car c'est une notion qui évolue beaucoup, avec des chercheurs intéressants, et notamment un jeune chercheur...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Legrand, je vous propose de conclure.

M. Thomas Legrand. C'était avec des chercheurs officiellement conservateurs comme Olivier Dard – qui n'est pas un jeune chercheur – ou Laetitia Strauch-Bonart, qui ont des réflexions très intéressantes. Pour les émissions sur le nazisme, je n'ai pas pris de chercheur nazi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous avons commencé ce matin avec le progressisme et nous concluons avec le conservatisme. Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions. Effectivement, il y a des mots qui sont des armes et qui mettent parfois une cible dans le dos des citoyens. Je tiens à vous assurer du soutien de la Représentation nationale, du rapporteur et de nos collègues : nous ne pouvons pas accepter que, pour les mots que certains prononcent ou que nous prononcerions, votre famille, en l'occurrence votre femme, soit menacée de mort. Je remercie les journalistes et les Français qui nous ont suivis.

La séance s'achève à dix-huit heures cinquante.

Membres présents ou excusés

Présents. — M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. — Mme Nadège Abomangoli